

Rapport de gestion 2024

www.romont.ch

026 652 90 90



1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2024	4
3	CONSEIL COMMUNAL.....	6
4	CONSEIL GÉNÉRAL	7
5	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	8
6	SYNDICATURE.....	9
6.1	SYNDICATURE	9
6.1.1	<i>En préambule.....</i>	9
6.1.2	<i>Contrôle des habitants.....</i>	9
6.2	ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)	9
7	FINANCES / RESSOURCES HUMAINES / BOURGEOISIE	17
7.1	FINANCES.....	17
7.2	PERSONNEL.....	17
7.2.1	<i>Anniversaires de service.....</i>	18
7.3	BOURGEOISIE.....	18
7.3.1	<i>Composition de la Commission bourgeoisiale</i>	18
7.3.2	<i>Naturalisations</i>	19
8	MOBILITÉ / SÉCURITÉ	20
8.1	DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS.....	20
8.2	POLICE	20
8.2.1	<i>Tâches de la police communale</i>	20
8.2.2	<i>Parking du Bicubic</i>	22
8.2.3	<i>Divers</i>	22
8.2.4	<i>Perspectives d'avenir</i>	23
8.3	TRANSPORTS	23
8.3.1	<i>Ligne urbaine Romont – Billens/Hennens</i>	23
9	URBANISME / CONSTRUCTIONS	26
9.1	CONSTRUCTIONS	26
9.1.1	<i>Permis de construire</i>	26
9.1.2	<i>Travaux divers constructifs</i>	27
9.2	AMÉNAGEMENT LOCAL	33
9.2.1	<i>Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL).....</i>	33
9.2.2	<i>Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre).....</i>	34
9.2.3	<i>Réaménagement de l'intramuros (MEP)</i>	34
9.2.4	<i>Route de contournement.....</i>	34
9.2.5	<i>Redressement de la ligne TPF.....</i>	35
9.2.6	<i>Commission d'aménagement</i>	35
10	ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE	36
10.1	VOIRIE	36
10.1.1	<i>Personnel</i>	37
10.1.2	<i>Parc des véhicules.....</i>	37
10.2	EAU	39
10.2.1	<i>Informations générales.....</i>	39
10.2.2	<i>Ouvrages de captages</i>	39
10.2.3	<i>Sécurité.....</i>	51
10.2.4	<i>Environnement.....</i>	51
10.2.5	<i>Personnel et organisation.....</i>	51
10.3	ENVIRONNEMENT	52
10.3.1	<i>Cité de l'énergie</i>	52
10.4	ÉLÉMENTS DIVERS.....	52
10.4.1	<i>Commission de l'énergie</i>	55

10.5	RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2024	55
11	SANTÉ / AFFAIRES SOCIALES.....	57
11.1	AFFAIRES SOCIALES.....	57
11.1.1	Logements	57
11.1.2	Abonnements généraux.....	57
11.1.3	Service de repas à domicile pour la Ville de Romont	58
11.1.4	Service Officiel des Curatelles	60
11.1.5	Chômage.....	61
11.1.6	Service social de la Ville de Romont.....	62
11.2	SANTÉ	68
11.2.1	Réseau Santé de la Glâne.....	68
11.2.2	Contrôle des champignons.....	68
11.3	CIMETIÈRE	69
11.4	JEUNESSE	69
12	DOMAINE PUBLIC.....	70
12.1	DOMAINES.....	70
12.2	CONCIERGERIE.....	70
12.3	BÂTIMENTS.....	71
12.4	FORÊTS.....	72
12.4.1	Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.....	72
13	ENSEIGNEMENT / PETITE ENFANCE	72
13.1	ÉCOLES.....	72
13.1.1	Classes	72
13.1.2	Accueil extrascolaire.....	77
13.1.3	Transports scolaires / mobilité des écoliers.....	78
13.1.4	Médecine scolaire.....	79
13.2	ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES.....	79
13.2.1	Devoirs accompagnés.....	79
13.2.2	Sport facultatif.....	80
14	ÉCONOMIE / CULTURE	81
14.1	ÉCONOMIE.....	81
14.1.1	L'activité économique de Romont en 2024.....	81
14.1.2	Archives communales	83
14.2	CULTURE	84
14.2.1	VITROMUSÉE ROMONT	85
14.2.2	VITROCENTRE ROMONT	85
14.3	SPORTS	85
14.3.1	Sociétés sportives romontoises.....	85
14.4	TOURISME	86

2 Rapport de gestion du conseil communal au conseil général pour 2024

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,
Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

2024 aura été l'année de nombreuses et importantes réalisations. Certaines prévues depuis un certain temps déjà mais jamais concrétisées. D'autres permettant de doter Romont des infrastructures qui lui permettront d'absorber l'augmentation de la population, ainsi que de développer de nouvelles prestations attendues par la population.

Le projet d'Ecole En Bouley aura été réalisé dans des temps records, sans rien céder quant à la qualité de l'ouvrage dans ses moindres détails. Il n'est pas excessif d'affirmer que le résultat est plutôt bluffant, tant sur le plan architectural que des espaces extérieurs. Quant aux fonctionnalités des divers locaux intérieurs, ils offrent tout le panel des besoins éducatifs et d'accompagnement nécessaires à des formations de qualité au niveau primaire. Ne perdons pas de vue que ce complexe scolaire servira pendant des décennies.

Le déménagement des classes primaires de l'Ecole En Ville et de la Condémine, auquel s'ajoutent les centaines d'élèves du Cycle d'orientation de la Glâne usant des transports publics plusieurs fois par jour impliquait une réponse aux défis de fluidité des moyens de transport et des élèves et de sécurité de ceux-ci. L'Esplanade d'Arruffens donne cette réponse, permettant aux mille usagers et à la quinzaine de bus les prenant en charge de le faire dans des conditions optimales.

Ces déménagements n'auront pas d'impacts négatifs sur les bâtiments libérés, puisque l'Ecole En Ville sera entièrement occupée à la fois par les classes primaires de 7H et 8H, ainsi que par des classes du Centre Educatif et Scolaire de la Glâne.

Quant au bâtiment de la Condémine, il accueillera dès la rentrée scolaire 2025 l'Accueil Extrascolaire de Romont, permettant d'accompagner une nonantaine d'enfants par jour, contre 35 actuellement.

Malheureusement, la circulation sur les routes menant à, ou traversant, Romont a été passablement perturbée tout au long de l'année écoulée. Cela est dû à la conjonction de plusieurs projets cantonaux ou communaux parvenus à maturité en même temps. Attendus de longue date, il n'aurait pas été judicieux de les repousser ou de les étaler dans le temps. Cela concerne principalement la route cantonale La Parqueterie / Belle-Croix, la route et le giratoire de l'Industrie, les axes sur le plateau d'Arruffens. Mais c'est fait, avec plus de confort pour les usagers et moins de nuisances pour les riverains.

Plusieurs décisions et financements importants devaient être décidés pour réalisation en 2025. Notons le nouveau règlement sur l'eau potable, la finalisation du projet de stationnement payant et l'aménagement d'une place polyvalente en prolongement du parking du Bicubic.

Romont a vécu son lot de manifestations phares (Braderie, Bénichon, 20 Heures de Musiques - Romont, Saint-Nicolas, Carnaval, etc.) ainsi que des manifestations d'importance romande (les Fifres et Tambours, championnats cantonaux de sport, etc.). Romont y est prédisposé.

Le 20 juillet, le conseil communal a également eu le plaisir d'accueillir et fêter le 6'000^{ème} habitant en la présence d'un couple de pharmaciens, à savoir M. et Mme Cavuscens.

C'est au travers de associations intercommunales que Romont défend son point de vue et ses intérêts concernant l'enseignement secondaire (COGL), la prise en charge des aînées (RSG) ou les autres défis (Plan de développement régional, curatelles, tourisme, etc.).

Compte tenu du développement exponentiel des besoins dans ces domaines, Romont se devra à l'avenir d'être encore plus attentive dans les gouvernances et les finances de ces associations.

Les projets et besoins en matière immobilière, notamment s'agissant de nouvelles zones d'activité sont là. Mais il est difficile parfois de raccourcir les délais pour obtenir les autorisations nécessaires.

L'année 2024 marque une étape clé pour notre commune avec la réalisation de l'Ecole En Bouley et de l'Esplanade d'Arruffens, projets qui affecteront nos capacités d'investissement à venir. Le conseil communal exprime sa satisfaction face aux comptes 2024 : les dépenses, une fois de plus, se révèlent inférieures au budget, témoignant de la rigueur exemplaire de l'administration dans la gestion des finances publiques. Bien que l'évaluation des revenus fiscaux reste complexe, les résultats conformes

au budget renforcent notre approche et inspirent confiance quant à l'évolution des comptes futurs.

Rien ne serait possible sans l'engagement sans faille de tout le personnel communal, des commissions nous accompagnant, de la compréhension qui s'est mise en place avec la commission financière et le conseil général. Que tous ces acteurs, qui œuvrent pour servir la population romontoise soient pleinement remerciés.

Cela vaut pour les membres du conseil communal, qui ne comptent ni leur enthousiasme ni leur temps pour y parvenir.

Pour le conseil communal

Jean-Claude Cornu, syndic



3 Conseil communal

M. Jean-Claude Cornu	Syndicature
Syndic	

Mme Stefanie Losey	Économie
	Culture
	Sports

M. Thierry Schmid	Finances
Vice-syndic	
	Ressources humaines
	Bourgeoisie

M. Marc Menoud	Urbanisme
	Constructions

M. Emmanuel Bussard	Mobilité
	Sécurité

M. François Helfer	Environnement
	Energie

M. Armand Jaquier	Santé
	Affaires sociales

Mme Murielle Jaquier-Eltschinger	Enseignement
	Petite enfance

M. Didier Demierre	Domaine public

4 Conseil général

Président	M. Christophe GIRARD.	
Vice-président	M. Olivier MARILLER	
Bureau	M. Frédéric BERSET. M. Fabrice CORBAT. M. Olivier ELTSCHINGER. Mme Isaline FINGER. Mme Rachel HUFSCMITT. M. Jean-Yves PYTHON. M. Jean-François ROCH.	
	Scrutatrices et scrutateurs	
Membres	M. Philippe AYER M. Luc BARDET Mme Nicole BARDET M. Patrice BEAUD M. Lukas BIELER M. Christian BOURQUI Mme Jacqueline BOURQUI M. Vincent BRODARD Mme Ajda BUDAK M. Daniel CATTIN Mme Katharina CATTIN Mme Marie-Christine CLERC M. Simon CODOUREY Mme M. COELLO VERA BENETTI Mme Karine COPPARONI Mme Géraldine DAFFLON M. Nicolas DAFFLON Mme Caroline Delacrétaz Pidoux Mme Roxane ECOFFEY M. Patrice GEINOZ M. Daniel GODEL	M. Manuel HURNI M. Philippe JORDAN M. Thierry JORDAN M. Arnaud MAILLARD Mme Virginie MARDON Mme Christelle MASUR LUU M. Bertrand MENÉTREY M. François-Xavier MEUWLY M. Jean-Baptiste MOREL Mme Stéphanie OBERSON M. Nicolas PERRIN Mme Vesna PETROVIC Mme Stéphanie PITTET M. Sébastien RICHOS M. Thierry ROPRAZ M. Laurent SCHMUTZ M. Stefan TRÜMLER M. Ernesto WAEBER Mme Floriane VALLÉLIAN M. Dominique ZÜRCHER

En 2024, le conseil général a malheureusement perdu tragiquement l'un de ses membres, à savoir M. Jean-Bernard FAVRE. Toutes nos pensées se tournent vers lui à l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité 2024 de la commune.

Etat au 31 décembre 2024

5 Administration communale

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'Administration communale est divisée en quatre services (état au 31 décembre 2024) :

Service administratif

Dossiers liés aux dicastères :

Syndicature

Économie / Culture / Sports

Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

Chef de service : M. Yves Bard, Secrétaire communal, RH et Chef du service administratif

Service financier

Finances communales :

Finances, impôts

Agence AVS

Salaires

Chef de service : M. Christophe Burri, Administrateur des finances

Service général

Dossiers liés aux dicastères :

Santé / Affaires sociales

Enseignement / Petite enfance

Domaine public

Chef de service : M. Pierre Décrind, Chef du service général

Service technique

Dossiers liés aux dicastères :

Urbanisme / Constructions

Mobilité / Sécurité

Environnement / Énergie

Chef de service : M. Damien Sudan, Chef du Service technique

6 Syndicature

6.1 SYNDICATURE

6.1.1 En préambule

Il convient de rappeler que le dicastère « Syndicature » comprend, d'une part, l'organisation de l'administration et des séances du conseil communal et, d'autre part, toutes les tâches qui ne sont pas dévolues à un dicastère particulier ou qui relèvent de l'activité du Syndic, telles que la conférence des Syndics des chefs-lieux et des grandes communes du canton de Fribourg, le comité de l'Association des communes fribourgeoises, celui de l'Association des communes glânoises, etc.

Depuis l'automne 2022, M. le Syndic assume en outre la présidence de la conférence des syndics des chefs-lieux et grandes communes (Bulle - Châtel-St-Denis – Guin – Estavayer – Fribourg – Marly – Morat – Tavel – Villars-sur-Glâne – Gibloux) et M. Bard en assume le secrétariat.

Ces activités ne peuvent donner lieu à un rapport circonstancié compte tenu de leur caractère souvent confidentiel.

Dans le cadre de ses relations publiques, le conseil communal s'est fait représenter à de nombreuses reprises dans les assemblées des associations, des corporations, des fédérations, dans les manifestations des sociétés locales, culturelles et sportives, ainsi que dans les réceptions des milieux économiques et politiques.

6.1.2 Contrôle des habitants

Les statistiques générales relatives au contrôle des habitants figurent en fin de rapport de ce dicastère.

En 2024, le conseil communal a fêté 8 nonagénaires :

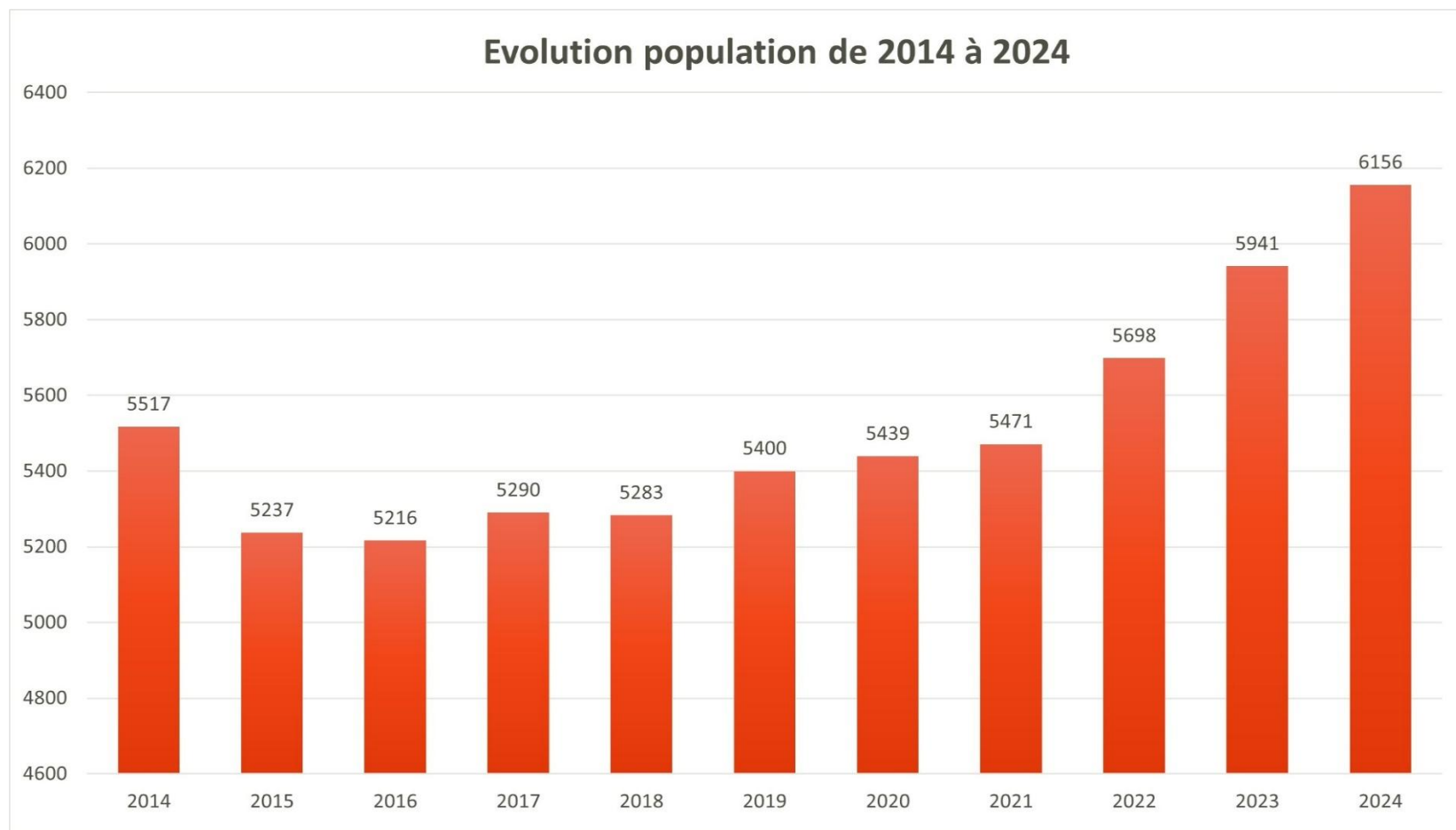
- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - Mme Yvette CHAMMARTIN | - Mme Anne Marie GREMAUD |
| - Mme Yvonne CURTY | - M. André MARGUERON |
| - Mme Emilie FASEL | - Mme Suzanne MESOT |
| - M. Edouard FAVRE | - Mme Jeanine PAGE |
| - | |

Et 1 centenaire, en la personne de Mme Marie Thérèse PUGIN

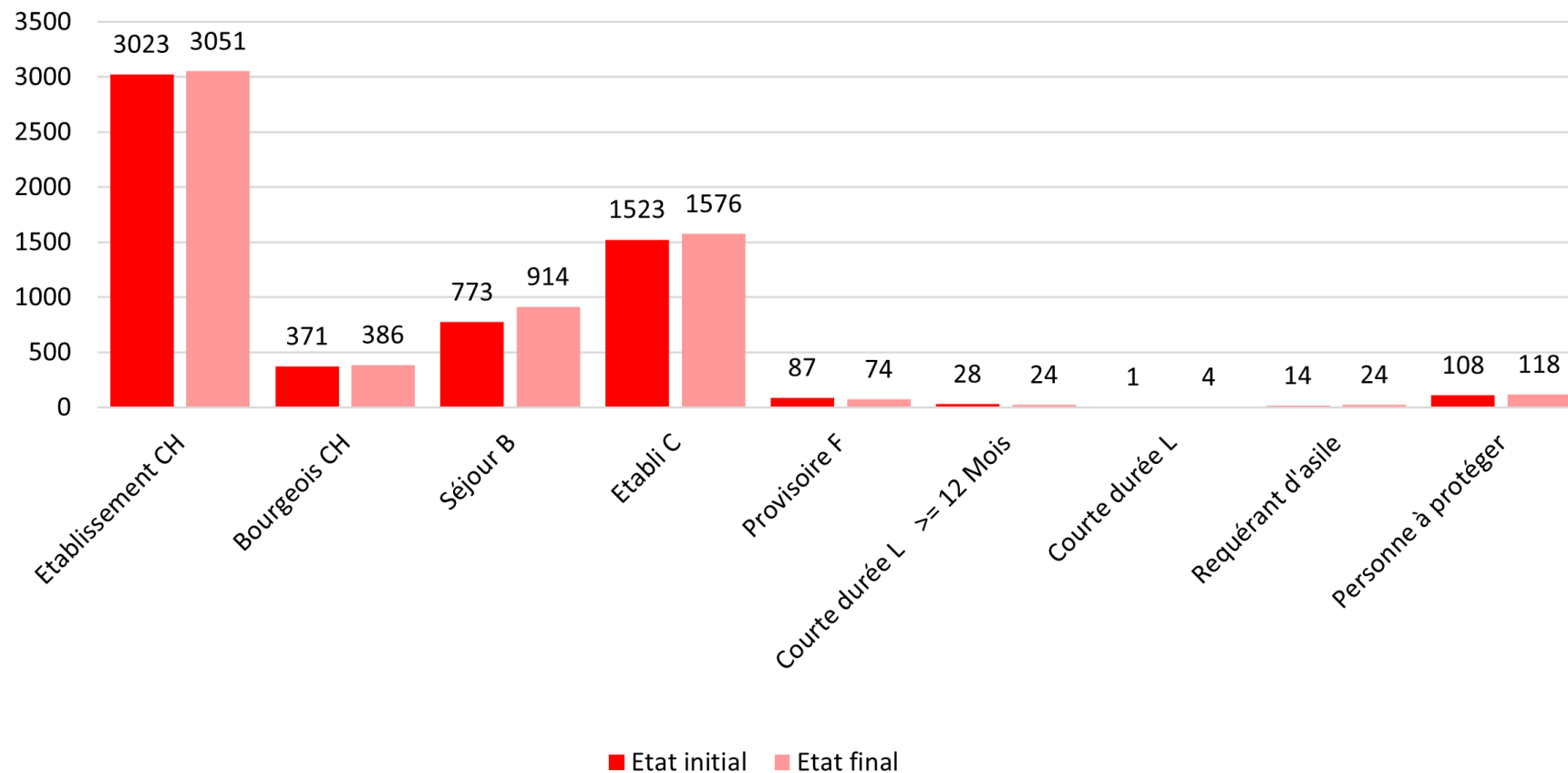
65 jeunes ont accédé à leur majorité civique.

6.2 ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)

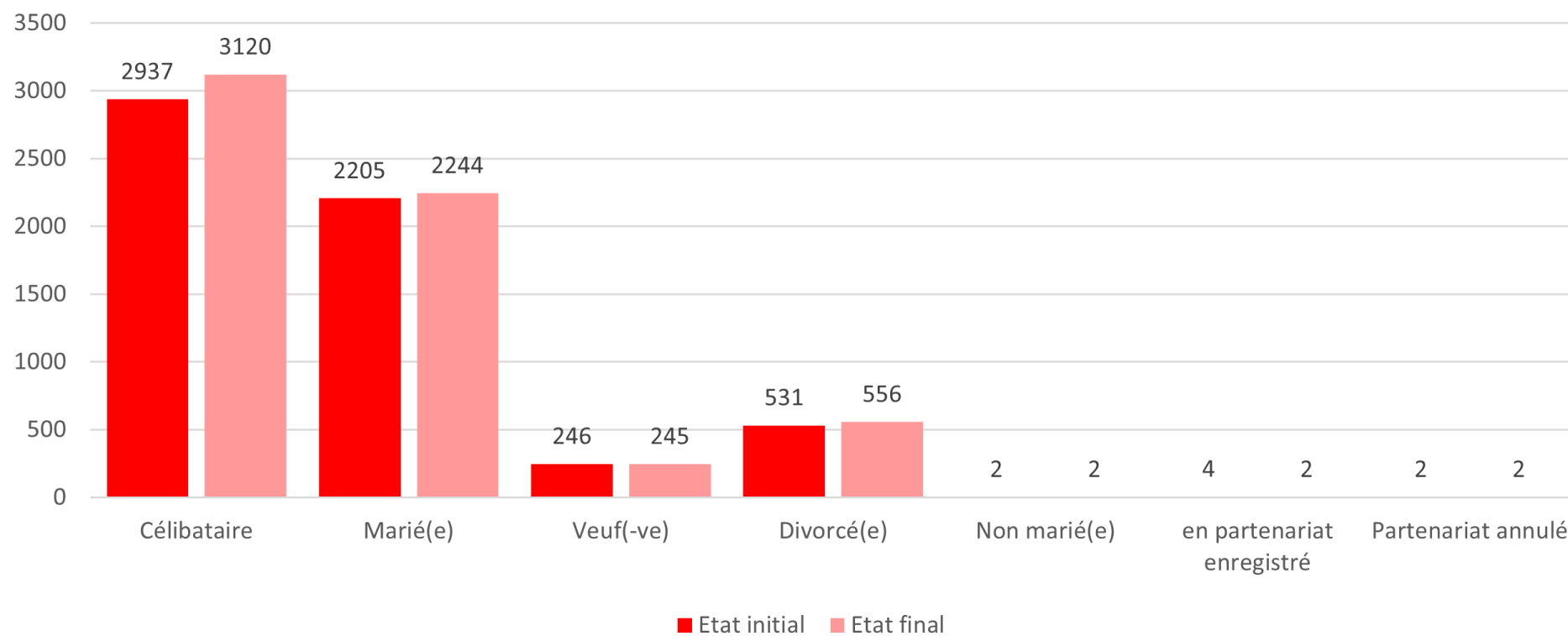
Le rapport d'activité 2024 de l'AGR est consultable sur le site internet www.glaneregion.ch



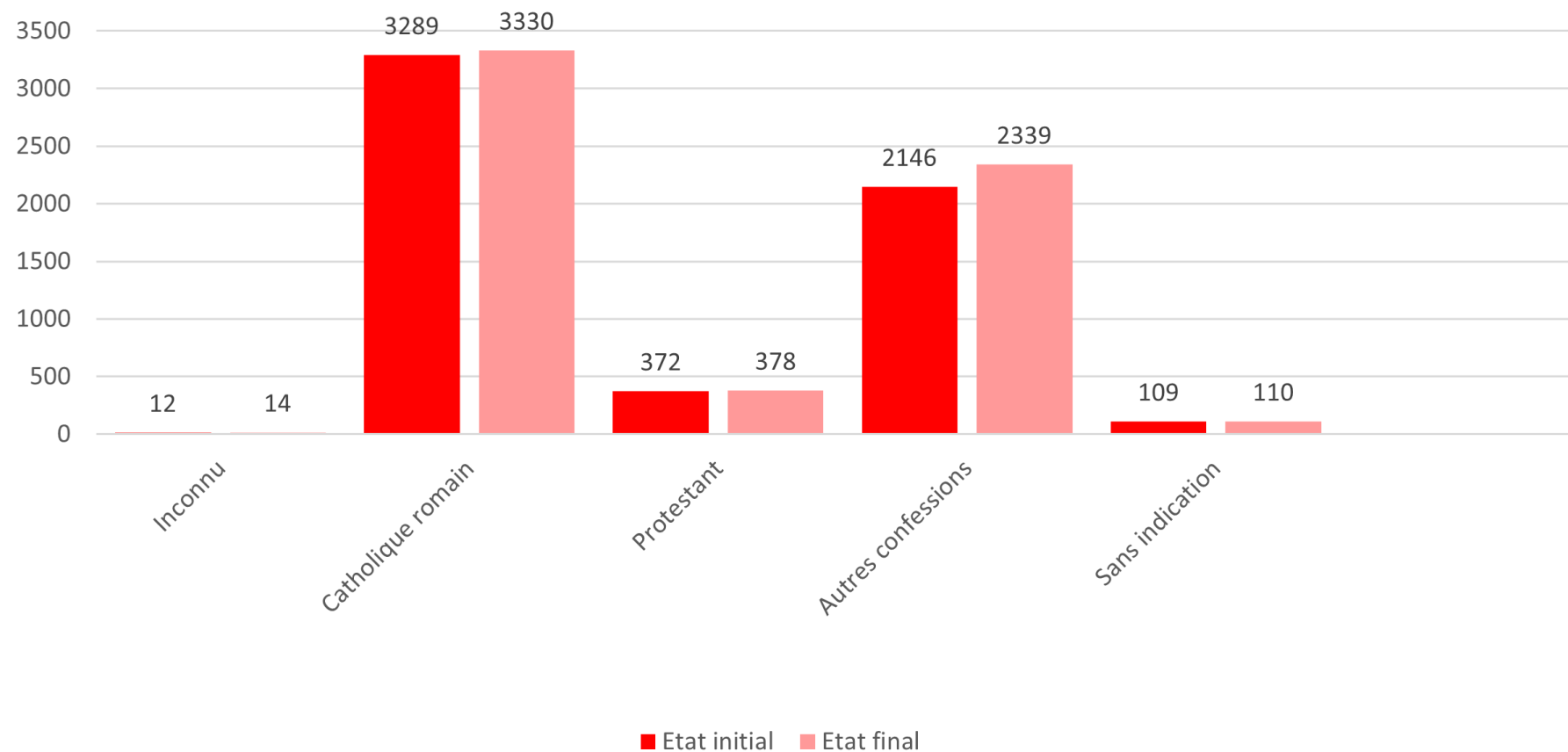
Statistiques Suisses et Etrangers au 31.12.2024



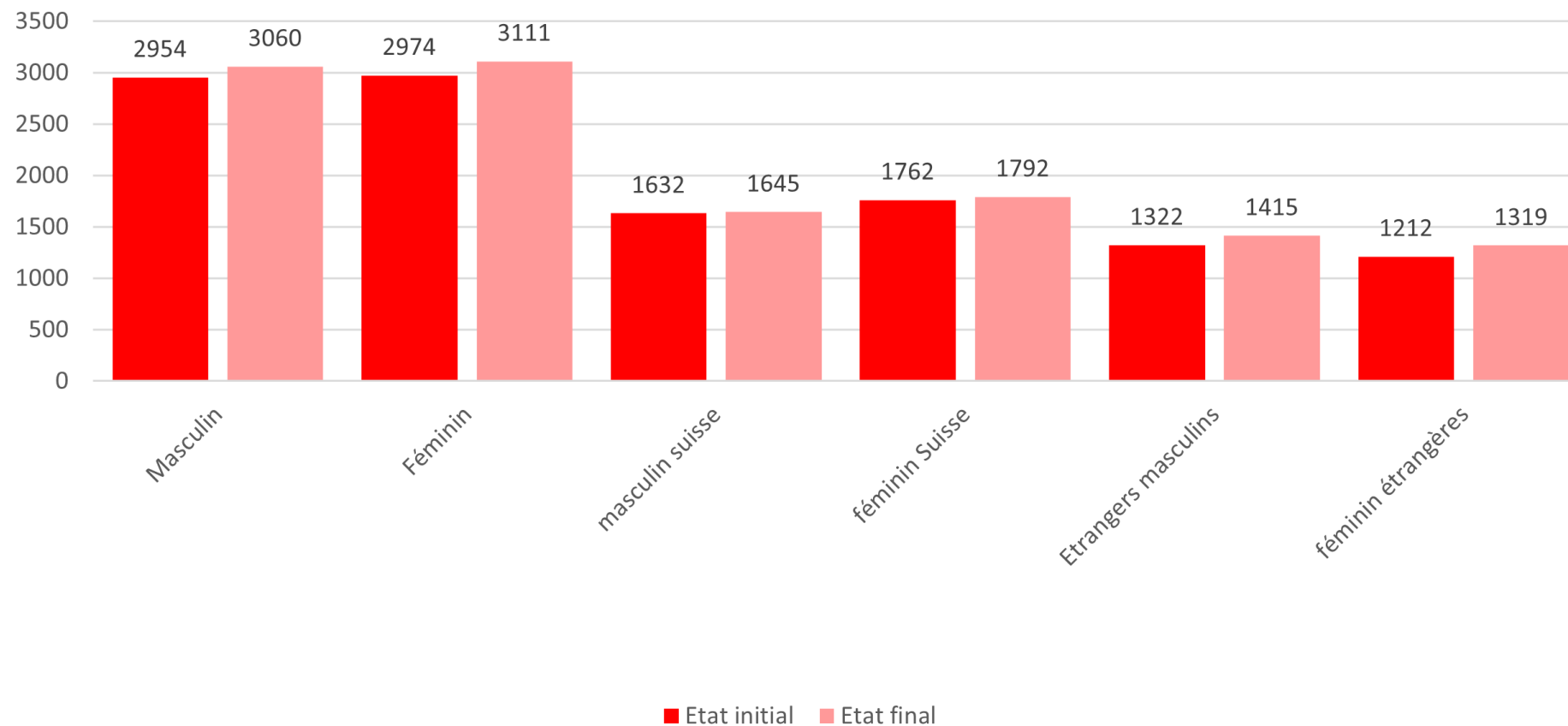
Statistiques des états civils au 31.12.2024



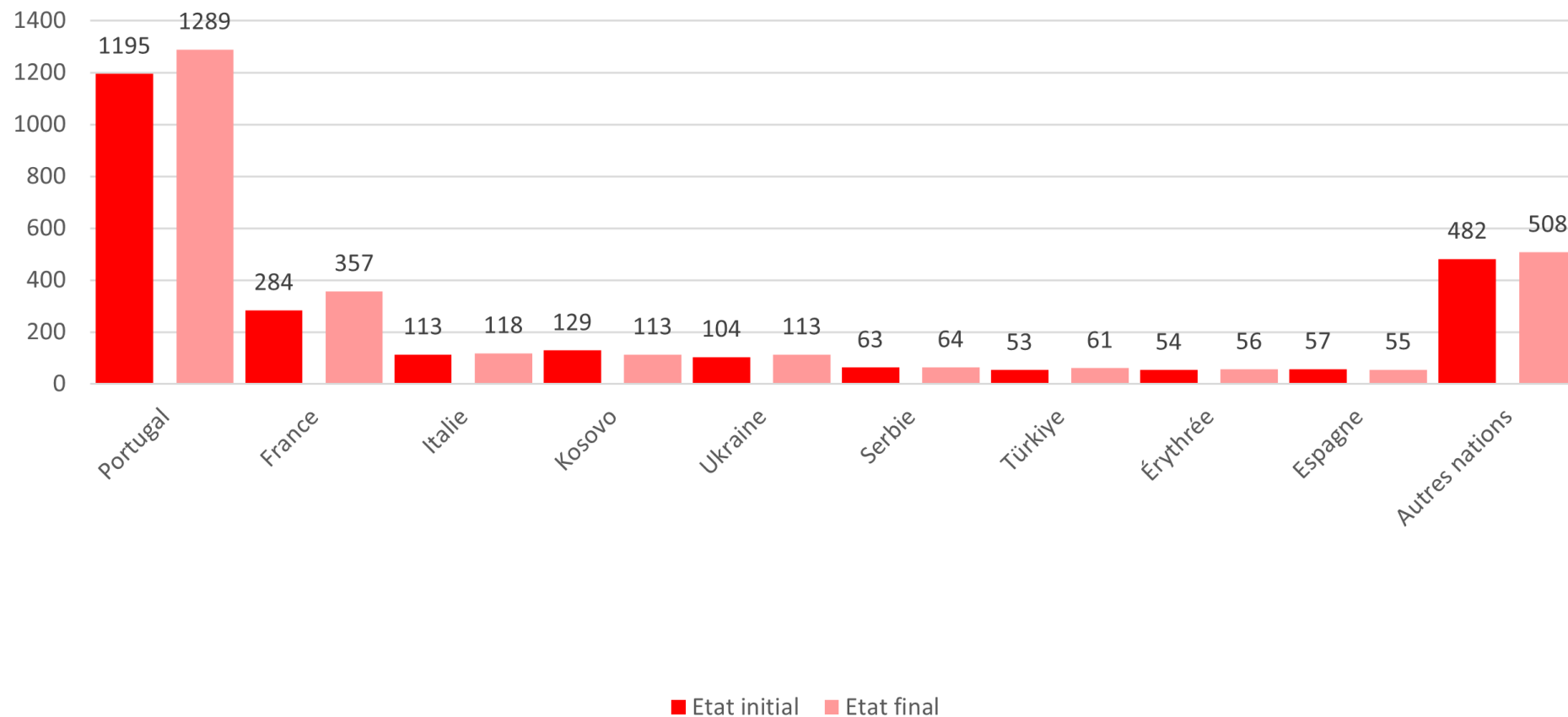
Statistiques des confessions au 31.12.2024

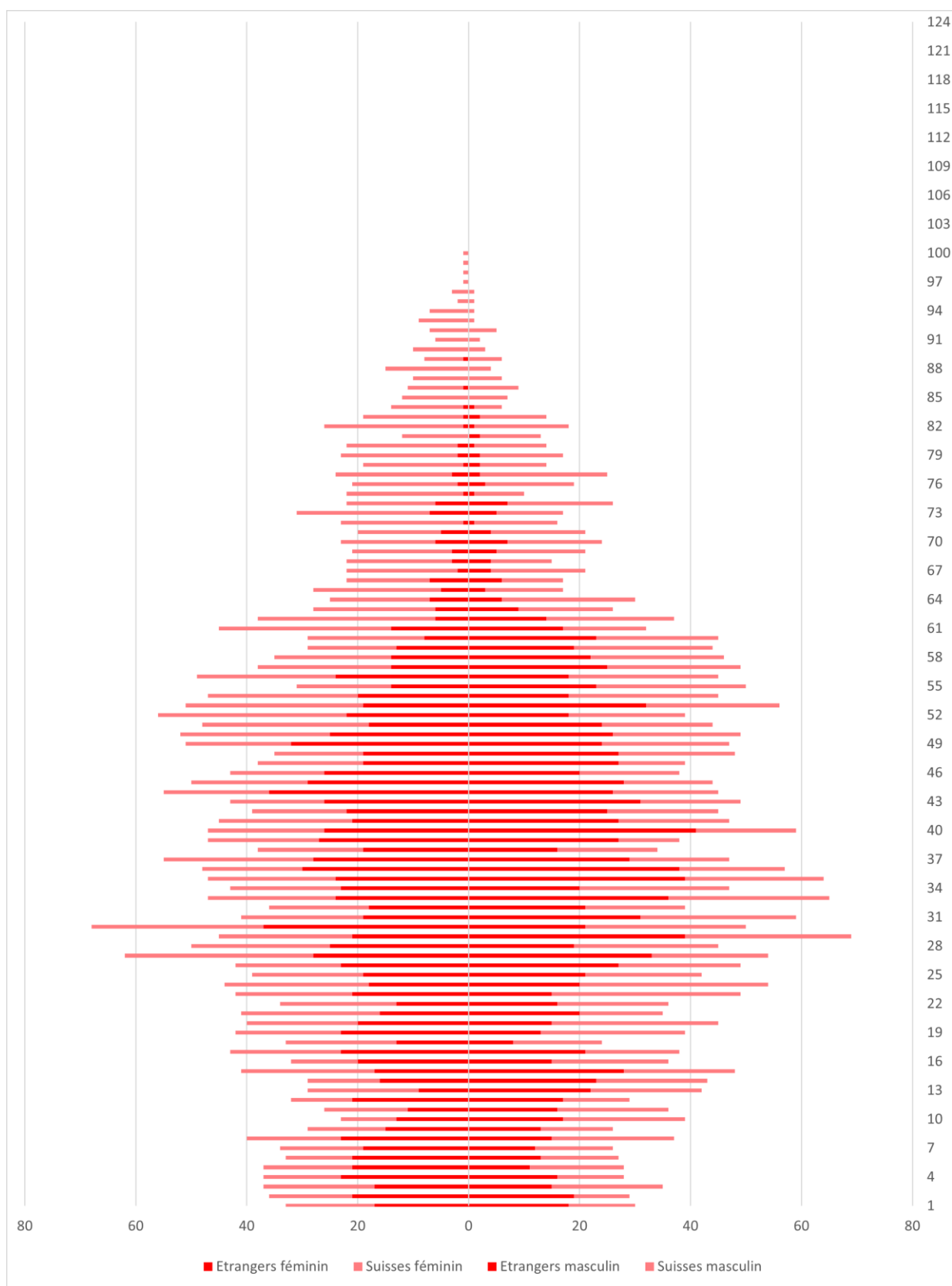


Statistiques Hommes - Femmes au 31.12.2024



Statistiques population étrangère au 31.12.2024





7 Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

7.1 FINANCES

Pour la partie financière du rapport de gestion 2024, se référer aux comptes 2024 de la Commune.



7.2 PERSONNEL

Divers événements sont intervenus au niveau du personnel communal dans le courant de l'année 2024 ; il y a lieu de relever notamment :

- Engagement de Mme Lisa ROUILLER en qualité de collaboratrice administrative au service des finances ;
- Démission de M. Frédéric ROSSIER de son poste d'administrateur des finances ;
- Fin de stage de M. Rui Pedro BASTOS SA SILVA CARVALHO avec obtention de sa maturité professionnelle ;
- Fin d'apprentissage de M. Arnaud BUCHMANN avec obtention de son CFC d'agent d'exploitation ;
- Engagement de M. Théo LAGGER en qualité d'apprenti employé de commerce ;
- Fin d'apprentissage de Mme Telma VITOR DE JESUS avec obtention de son CFC d'employée de commerce ;
- Engagement de M. Christophe BURRI comme nouvel administrateur des finances ;

7.2.1 Anniversaires de service

En 2024, les personnes nommées ci-après ont fêté leur anniversaire de service :

10 ans d'activité	Mme Valérie THORIMBERT Mme Alexandra SCYBOZ Mme Paula Silvana RODRIGUES BRAZIELA M. Domingo KALUKEMBA
15 ans d'activité	Mme Nicole BERSET M. Pierre DECRIND
20 ans d'activité	M. Yves BARD
25 ans d'activité	M. Pierre-Alain GREPPI
30 ans d'activité	M. Joseph DEFFERRARD

7.3 BOURGEOISIE

7.3.1 Composition de la Commission bourgeoisiale

La composition de la Commission bourgeoisiale est la suivante :

M. Jean-Denis Cornu	Président.
Mme Anne Chatton	Vice-Présidente.
M. Dominique Ayer	Membre.
M. Yves Jaquet	Membre.
M. Charly Schmoutz	Membre.

Les représentants du conseil communal sont

M. Thierry Schmid	Vice-Syndic
M. Didier Demierre	Conseiller communal.

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Christine Clerc.

La Commune gère les biens de la Bourgeoisie qui est propriétaire de l'ancien couvent des Capucins, du Café Suisse, ainsi que de parcelles éparses sur le territoire communal.

7.3.2 Naturalisations

Durant l'année 2024, le conseil communal, sur préavis de la commission des naturalisations, a accordé **le droit de cité romontois** à :

- Mme Edona BYTYQI.
- Mme Elfije BYTYQI.
- M. Rojhat CENGIZ.
- M. João Carlos COELHO ALMEIDA et ses enfants Matteo et Edouard.
- Mme Anne Maryse Marie CUVELLIER.
- M. Pajtim HYSENI.
- M. Suad IBRAIMI.
- Mme Susana Margarida MATIAS FERREIRA.
- M. Hunar SHEIKH, Mme Evane Erfan SADIK et leur enfant Ryan.
- M. Elvedin VELAGIC.

Ont obtenu **la nationalité suisse** durant l'année 2024 :

- M. Kévin DE ABREU VILARANDA.
- Mme Licinia Veronica GONÇALVES MONTEIRO DE PINA.
- M. Naïm JABEUR et ses enfants Jad et Yanis.
- M. Maxence Quentin Dorian LOVATO.
- M. Darius Alvaro MAKUNTIMA MUANZA.
- Mme Esther Luyelula MAKUNTIMA MUANZA.
- M. Mete RAMAZAN.
- Mme Liridona MORINA et ses enfants Elena et Luan.
- Mme Maria Fernanda RIBEIRO VARELA.
- M. Roberto SAN MIGUEL.
- M. Kastriot STOLLIQI.

8 Mobilité / Sécurité

8.1 DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

Le rapport d'activité du Secours Sud Fribourgeois est consultable sur le site internet www.secours-sud.ch

8.2 POLICE

8.2.1 Tâches de la police communale

La Police communale traite diverses tâches :

- **Contrôle de la zone bleue :**

- a) surveillance des voitures « ventouses »
- b) 4 contrôles par semaine
 - A noter :
 - que certaines semaines, il n'y a pas de contrôle ;
 - qu'un peu de souplesse est toujours appliquée lors de travaux occupant et diminuant le nombre de places disponibles ainsi que durant les manifestations ou les enterrements.

- **Contrôle du stationnement**

- a) contrôles journaliers au parking Sous-Gare ;
- b) contrôles journaliers de la Rue des Comtes ;
- c) gestion de l'appareil TAXOMEX à Sous-Gare ;
- d) gestion de l'appareil TOMEKO à la Rue des Comtes ;
- e) gestion de l'appareil SKIDATA du parking du BICUBIC ;
- f) contrôles du stationnement sur l'ensemble du territoire communal ;
- g) traitements d'oppositions aux amendes d'ordre ;
- h) notifications pour les autres villes ou cantons ;
- i) voitures sans plaques sur le territoire communal (17 pour l'année 2024).

- **Patrouilleurs scolaires**

- a) Depuis la rentrée des classes en août 2022, suppression des patrouilleurs scolaires sur décision de la Police cantonale.
- b) Présence régulière à l'entrée et sortie des classes dans le secteur de la Rue de l'Eglise ainsi qu'à la Rue Aliénor.

- Signalisation

- a) contrôle de l'état de la signalisation ;
- b) vision locale avec le SPC ;
- c) remise en état de la signalisation suite aux accidents ;
- d) commande de signalisation.

- Marquage

- a) inventaire des travaux de marquage ;
- b) suivi du marquage.

- Domaine public

- a) surface des terrasses ;
- b) travaux sur le domaine public ;
- c) préparation pour la facturation ;
- d) déménagement ;
- e) organisation du marché de la place Saint-Jacques.

- Manifestations

- a) séances avec les organisateurs ;
- b) plan de signalisation ;
- c) commande de la signalisation pour le service édilitaire ;
- d) service d'ordre.

- Services funèbres

- a) réservation des places pour la famille (44 services pour l'année 2024) ;
- b) service et gestion du parcage ;
- c) convoi funèbre.

- Objets trouvés

- a) gestion des objets

- Formation

- a) tir au pistolet ;
- b) self-défense ;
- c) droit sur la circulation routière.

- Collaboration

- a) police cantonale ;
- b) police de proximité ;
- c) éducation routière ;
- d) services communaux « voirie – contrôle des habitants – service social » ;
- e) contrôle des présences à la déchetterie.

8.2.2 Parking du Bicubic

Ce parking situé en face du Bicubic est ouvert toute l'année 24h/24h. Quasiment 200 places de parc sont disponibles, dont 4 pour des véhicules électriques (avec bornes de recharge) et 5 pour des véhicules de personnes à mobilité réduite. Quelques espaces sont également disponibles pour le parage payant des deux-roues. L'accès au parking se fait uniquement par la Route d'Arruffens.

Les utilisateurs occasionnels peuvent y accéder moyennant la prise d'un ticket à la borne/barrière. Pour les utilisateurs plus réguliers, afin de se dispenser de ticket, des cartes à prépaiement sont disponibles auprès du service technique.

Avant de reprendre le véhicule, si la période de gratuité des 3 heures n'a pas été dépassée, il n'est pas nécessaire de passer à la caisse, la sortie du parking est possible avec le ticket d'entrée ou avec la carte à prépaiement. Le paiement des tickets ainsi que la recharge des cartes à prépaiement s'effectuent uniquement à la caisse située sur place.

Parfois, lors de manifestations d'importance, il faut attendre un peu afin de pouvoir rentrer dans le parking, en sortir ou payer son ticket. A l'image des autres grandes villes du canton, Romont et ses plus de 6000 habitants commencent également à en avoir les mêmes petits soucis.

8.2.3 Divers

Le partenariat avec la société Protect'Service SA a été reconduit pour l'année 2024 pour le contrôle de la zone bleue. Cette pratique est une aide au contrôle du stationnement et participe donc à améliorer une meilleure rotation des véhicules dans le secteur de l'intramuros.

Le parking se situant au lieu-dit « Sous-Gare » (62 places) est également contrôlé régulièrement par la police communale.

La Rue des Comtes possède un trottoir d'une belle largeur entre les immeubles du Pré des Comtes et ladite rue ainsi que 19 places de parc, dont 2 pour des voitures électriques. Ces places de parc sont payantes et sous le contrôle de la police communale. La première heure y est gratuite.

Le concept de cartes à gratter pour le stationnement des véhicules d'entreprises effectuant des travaux dans le secteur de l'intramuros fonctionne bien. Pour l'année 2024, c'est plus de 67 cartes qui ont été vendues au tarif de CHF 10.- par jour.

Des contrôles inopinés ont également lieu à la déchetterie afin de vérifier la provenance des personnes fréquentant cette dernière. Les rares contrevenants sont souvent là par méconnaissance de la région et des règles communales.

La commune et sa police communale sont également dotées de deux radars informatifs. Ces appareils sont régulièrement posés de part et d'autre de la commune à titre préventif et pédagogique. Nous avons de bons retours de la population. Ces radars ont un réel impact sur la vitesse des conducteurs, ce qui est le but voulu.

8.2.4 Perspectives d'avenir

Mise en zone 30 km/h de l'Intramuros

La mise en zone 30 km/h de l'Intramuros a été étudiée, induisant de nouvelles règles de circulation (priorité de droite aux carrefours et sans marquage au sol) et la suppression de la plupart des passages pour piétons, mais aussi, pour des raisons de sécurité et de visibilité, la suppression d'une vingtaine de places de parc. Les procédures ont été faites et après quelques adaptations demandées dans les préavis du canton les plans ont dû être adaptés. Dans l'attente de la décision finale du canton, la mise en zone 30 km/h de l'Intramuros devrait être effective début 2025.

Concept de stationnement

La commune a prévu la limitation dans le temps du parcage avec la tarification du parcage, sur l'entier du domaine public communal.

La mise en œuvre du stationnement payant est prévue pour le 1^{er} juillet 2025. Des tâches supplémentaires de contrôle seront impératives. Il s'agira de gérer et contrôler les temps de parcage, mais également d'enrayer le parcage sauvage que pourrait engendrer l'introduction de la tarification dans les premiers temps de son application.

8.3 TRANSPORTS

8.3.1 Ligne urbaine Romont – Billens/Hennens

La ligne 479 qui relie la Poste à la gare n'est plus reconnue par la confédération et ne sera plus soutenue financièrement. Si la commune souhaite la conserver telle quelle, elle devra en assumer pleinement sa charge financière.

Le conseil communal a décidé de mettre en place un groupe de travail composé de :

- Monsieur Dimitri Burnier de l'entreprise spécialisée en transports publics DBTP Sàrl
- Du Conseiller communal de Romont en charge de la mobilité
- Du chef des services Généraux de Romont
- Du conseiller communal de Billens-Hennens
- D'un conseiller communal de la commune de Mézières
- Du chef de section Transport publics du Service de la Mobilité SMO

L'objectif de ce groupe de travail est la mise en place d'une ligne urbaine dans et autour de Romont.

Afin que l'état participe aux coûts, cette ligne devra respecter au moins l'un des deux critères suivants :

- Taux de couverture > 20 %
- Taux de remplissage > 6 %

Dès le début il apparaît donc primordial que cette ligne prenne en charge les élèves afin d'assurer les deux critères ci-dessus. Plusieurs variantes de type de ligne (boucle, étoile, double boucle) sont étudiées et au final le tracé suivant est retenu :

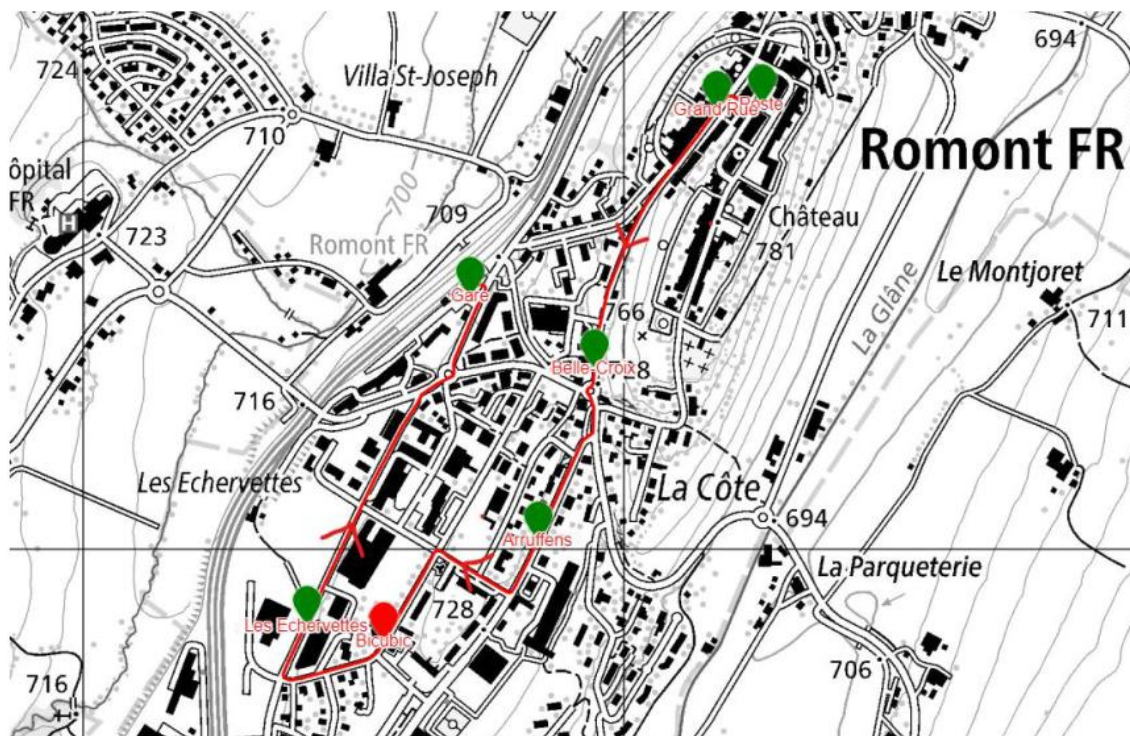


Figure 1 Première étape du tracé : Romont FR, Poste → Romont FR, Gare via le Plateau d'Arruffens

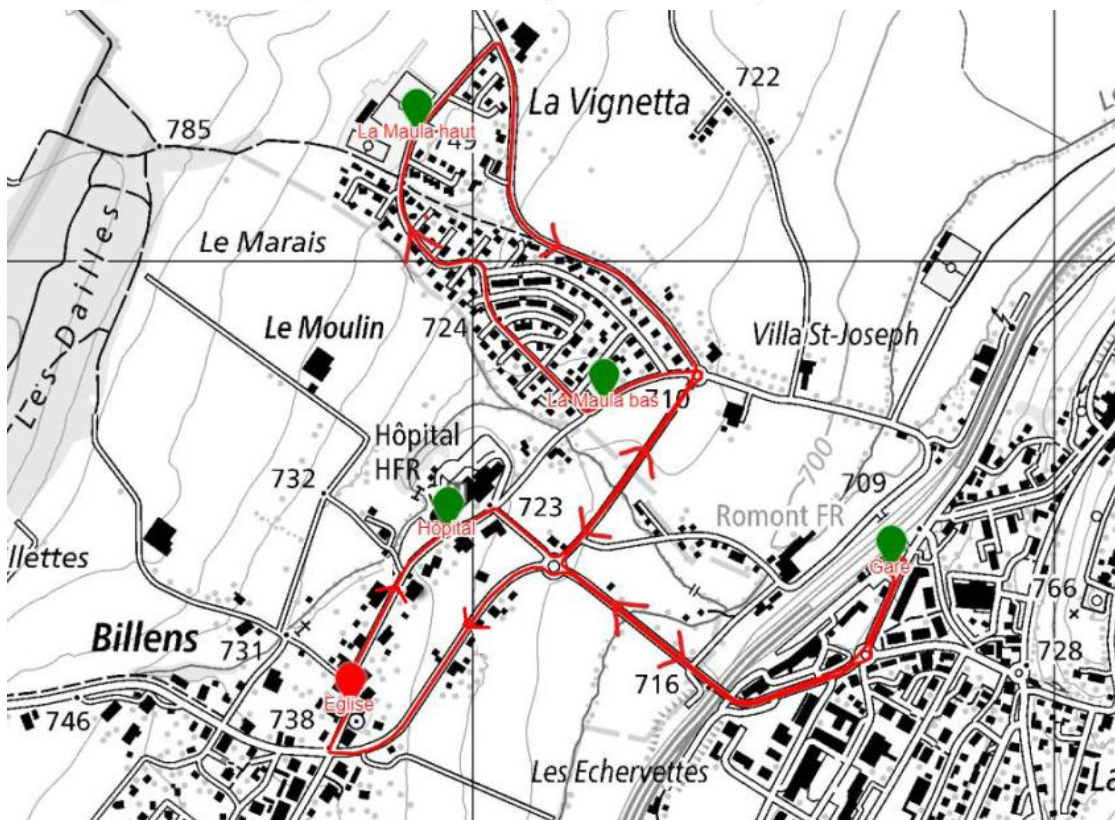


Figure 2 Deuxième étape du tracé : boucle Romont FR, gare → Romont FR, Gare en passant d'abord par le quartier de La Maula, puis par Billens.

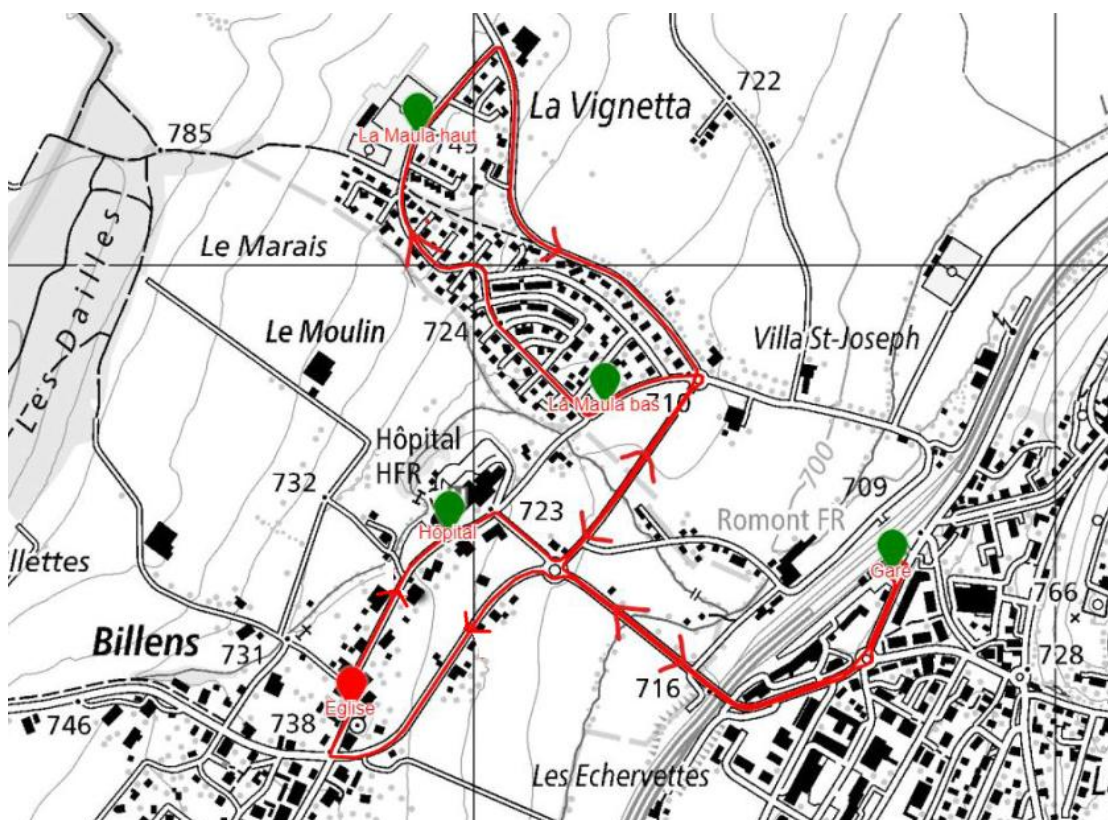


Figure 2 Deuxième étape du tracé : boucle Romont FR, gare → Romont FR, Gare en passant d'abord par le quartier de La Maula, puis par Billens.

La commune de Romont est co-commanditaire de cette ligne avec l'Etat de Fribourg et la commune de Billens-Hennens. La ligne a été mise en service le 15 décembre 2024.

La plage des horaires de cette ligne est la suivante :

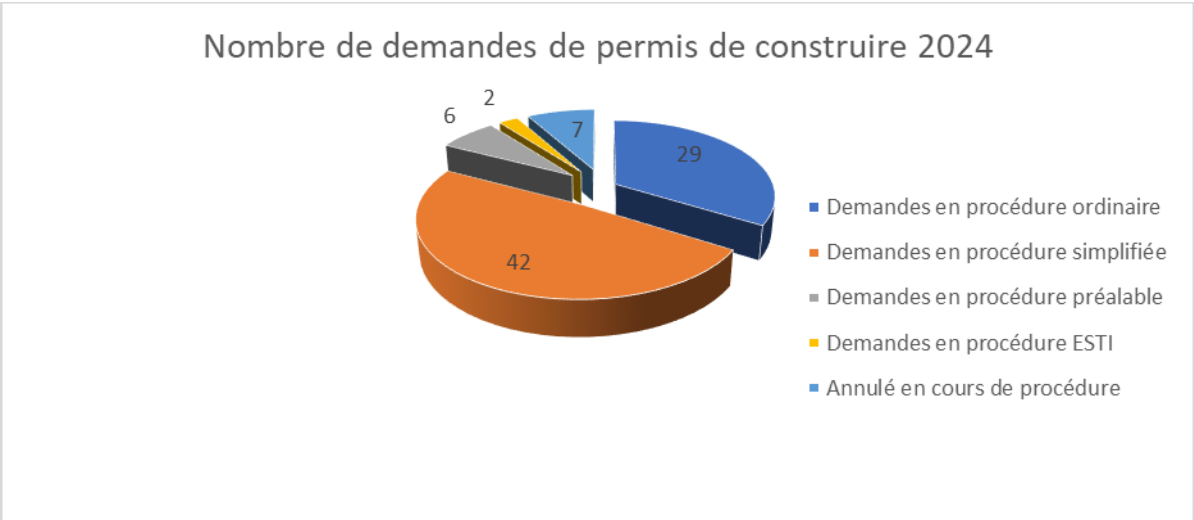
Variante MED				
	Lundi au jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Amplitude	5h40 à 21h57	5h40 à 23h57	6h48 à 23h57	6h48 à 21h57
Cadence de base à 20 minutes	5h40 à 20h33	5h40 à 20h33	8h48 à 20h33	-
Cadence diminuée à 30 minutes (60 minutes sur le secteur Maula+Billens)	20h34 à 21h57	20h34 à 23h57	6h48 à 8h34 + 20h34 à 23h57	6h48 à 21h57
Nombre de paires de courses secteur Ville + Arruffens	47,5	51,5	46	30,5
Nombre de paires de courses secteur Maula + Billens	45	47	40	15

9 Urbanisme / Constructions

9.1 CONSTRUCTIONS

9.1.1 Permis de construire

En 2024, le Service technique a traité 84 (84 en 2023) demandes de permis de construire et 24 demandes de poses de panneaux solaires.



Dans le détail :

Demandes en <u>procédure ordinaire</u>	<u>29</u>
Nouvelle exploitation agricole / hangar agricole	1
Nouvelle habitation individuelle	0
Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel	3
Transformation / rénovation / agrandissement	14
Changement d'affectation	3
Mise en conformité	6
Antennes téléphonie	1
Autres	1

Plans d'équipement et PAD	2
Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)	1

Demandes en procédure simplifiée **42**

Demandes en procédure préalable **6**

Demandes en procédure route **0**

Demande en procédure ESTI **2**

Demandes annulées en cours de procédure **7**

Pose de panneaux solaires selon simple annonce **24**

Panneaux photovoltaïques (en m²) 3'072

Panneaux thermiques (en m²) 0

Pose de panneaux solaires selon enquêtes (spécifiques ou non)

Une surface de 83 m² de panneaux photovoltaïques est incluse dans les demandes de permis de construire.

Au final, c'est un total de **3'155 m²** de panneaux photovoltaïques qui a fait l'objet d'une demande d'installation.

9.1.2 Travaux divers constructifs

Durant l'année 2024, quelques réalisations particulières ont été effectuées sur le territoire communal.

Arrêts de bus à la Halle - Route de Lausanne

La construction de deux arrêts de bus, d'un trottoir et de cheminements piétonniers à la Route de Lausanne a été réalisée durant l'année. Le tapis définitif n'a pas pu être mis en place en 2023 pour des raisons climatiques. Celui-ci a été posé au printemps 2024.



Construction de nouveaux quais de bus et modification de l'Esplanade d'Arruffens

La construction de la nouvelle école primaire En Bouley, en plus des flux des particuliers et des élèves du cycle d'orientation, pour les différents accès au COGL, à Epicentre, au Bicubic et au Carré d'As nécessitait de coordonner soigneusement toutes les mobilités (piétons, vélos, bus, voitures) dans le secteur du plateau d'Arruffens. La construction de nouveaux quais de bus et la mise en zone 30 km/h de l'Esplanade d'Arruffens permettent de sécuriser le flux des élèves et des piétons. Le changement des réseaux souterrains a été coordonné avec tous les travaux routiers.





Renouvellement des bancs publics

Le renouvellement des bancs publics s'est poursuivi en 2024 avec leur remplacement sur les Remparts du Château, Rue du Poyet et divers bancs isolés.



Revêtement de sol à la Grand Rue

L'entreprise Etter Pavage SA a procédé à la réfection du dallage en galets de rivière devant les bâtiments n° 39 à 47 de la Grand Rue (240 m²).

Remplacement de la conduite d'eaux mixtes à la Place du Midi

La boulangerie Ecoffey subissait des inondations lors de chaque gros orage. Après investigation, il a été constaté que le collecteur allant de la Promenade des Avoines jusqu'à la Grand Rue n'avait pas assez de pente et son diamètre était insuffisant. Un problème au niveau de la chambre d'eaux usées sur la Grand Rue a été également constaté. Les travaux de réfection de la chambre d'eaux usées ainsi que le changement du collecteur sur la Place du Midi ont été réalisés en automne 2024.



Réfection de la Route de la Parqueterie

Les travaux de réfection de la Route de la Parqueterie ont débuté en 2023 pour ce qui concerne l'épuration, l'adduction, la route avec l'élargissement de la chaussée, la mise en place d'une bande cyclable et la mise en conformité des arrêts de bus. Ils se sont poursuivis tout au long de 2024 et se termineront en avril 2025.

Les maîtres d'œuvre de ce chantier sont le canton et la commune. En effet, les travaux d'adduction ne concernent que la commune, les travaux d'épuration servent à la commune mais aussi au canton pour les eaux claires de leur route, et au niveau routier, certains travaux sont à charge du canton (routes, tapis phonoabsorbant, ...) et d'autres, les travaux éditaires, à charge de la commune (trottoirs, arrêts de bus, éclairage public etc..).



Réfection d'une conduite d'eaux claires aux Grand Champs

Une conduite d'eaux claires, en éternit, était cassée sur la parcelle 917, aux Grands Champs. Cela occasionnait de fréquentes inondations dans le champ. Celle-ci a été remplacée sur 100 m. Ces travaux ont été exécutés en collaboration avec M. Berset, propriétaire des terrains qui voulait profiter de changer les drainages qui étaient fixés à la conduite d'eaux claires.



Installation de panneaux photovoltaïques sur le réservoir de Mézières

Par conviction et par soucis d'exemplarité, le Conseil communal a mis en soumission l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de son réservoir d'eau potable sis dans le secteur de la Palaz, sur la commune de Mézières. C'est l'entreprise GESA qui a remporté et exécuté le mandat.

Il s'agit de l'installation de :

- 38 panneaux photovoltaïques de 440 W sur une structure ALU 2 pans, soit une surface solaire de 76 m² pour une puissance de 16.72 kWc
- 1 onduleur Huawei SUN2000-15K-MB0 de 16.5 kWA
- changement du câble d'introduction électrique afin de pouvoir réinjecter dans le réseau le courant produit par l'installation solaire
- Mise à jour du tableau électrique principal
- Transmission des données à distance

L'installation solaire produit de l'électricité depuis la fin décembre 2024.





Place polyvalente

Dans la continuité des travaux de l'Esplanade d'Arruffens, le Conseil communal a obtenu du conseil général un crédit pour l'aménagement d'une place polyvalente attenante au parking du Bicubic. Les travaux ont débuté par la construction d'une canalisation d'eaux usées qui permettra de mettre en séparatif une partie du quartier d'Arruffens. Ensuite l'Esplanade a été préparée en automne 2024 pour recevoir le revêtement final au printemps 2025. Cette place sera entièrement végétalisée.



Divers

Outre ces travaux bien visibles, bon nombre d'autres travaux ont été effectués dans les différents domaines afférents au service technique : adduction, épuration, routes, trottoirs, aménagement, embellissement, etc.

9.2 AMÉNAGEMENT LOCAL

Les dossiers importants de l'année 2024, au niveau de l'aménagement et du réaménagement de notre commune, ont été les suivants :

9.2.1 Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)

Courant 2022 et premier semestre 2023, le canton a poursuivi l'examen de notre dossier du PAL et nous a transmis son préavis d'examen final le 23 août 2023. Cette information a également fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle (FO) n° 34 du 25 août 2023.

La DIME nous a donc fait part des mesures envisagées à l'encontre de notre dossier. Nous avons eu un délai de 30 jours pour analyser les 73 pages de préavis et les 32 pages du préavis de synthèse et faire nos remarques à leur sujet (phase appelée "droit d'être entendu"). Une fois ce travail effectué, notre détermination est partie à la DIME le 22 septembre 2023.

La DIME a analysé nos prises de position et a finalement approuvé notre PAL le 26 avril 2024 moyennant quelques conditions d'approbation. Pour les conditions nous convenant, elles ont fait l'objet d'un premier dossier d'adaptions du PAL aux conditions d'approbation qui a été mis à l'enquête le 23 août 2024. Certains éléments ne nous convenant pas, la Commune a fait recours auprès du Tribunal cantonal.

Pour gagner du temps et libérer la majeure partie de la commune de contraintes de procédure, le dossier d'adaptions du PAL aux conditions d'approbation a été scindé en deux. Comme évoqué ci-dessus, le premier dossier a d'ores et déjà été mis à l'enquête et le deuxième dossier, plus complexe, comprenant en particulier la Vieille-ville, devrait être mis à l'enquête durant le courant du premier semestre 2025.

9.2.2 Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre)

Le PAD-Cadre définit le cadre de l'aménagement futur du plateau d'Arruffens de manière plus précise que le plan de zone. Romont est commune pilote pour ce nouvel outil d'aménagement. Ce dernier permettra d'augmenter la surface de plancher dans son périmètre tout en augmentant également les surfaces d'espaces verts et donc la qualité de vie des habitants. Ce document a été envoyé le 17 mars 2021 au SECA pour sa mise en consultation.

Intimement lié au PAL, et y étant subordonné, il ne pouvait être mis à l'enquête que au plus tôt en même temps que le dossier des conditions d'approbation du PAL du même secteur. Ceci étant fait (cf. point précédent), le dossier du PAD-Cadre a pu être mis à l'enquête publique le 15 novembre 2024. Durant le délai d'enquête 3 oppositions ont été déposées. Le traitement de ces oppositions (séances de conciliation, PV, approbation du PV, détermination sur les oppositions maintenues) se fera début 2025. La commune a également œuvré, avec le canton et la préfecture, à libérer les permis de construire bloqués par la procédure du PAD-Cadre.

9.2.3 Réaménagement de l'intramuros (MEP)

Le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) Intramuros a été mis en attente durant l'année 2024. En effet, d'autres affaires ont pris la main sur l'organisation de la commune et nous avons dû y faire face.

En marge de ce dossier nous avons fait avancer diverses affaires liées (mise en zone 30 km/h de l'Intramuros, mise en place d'une ligne urbaine et arrêts de bus liés, concept de stationnement, ...). Ces différentes affaires ayant toutes un impact sur l'aménagement de la ville, nous nous devons de reprendre les conclusions du MEP et de les mettre en parallèle avec ces différents impératifs. Ce dossier sera repris courant 2025.

9.2.4 Route de contournement

La commune a continué d'accompagner cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées. Le canton avait pour objectif d'établir le dossier de mise à l'enquête du tronçon EST (secteur Chavannes-Parqueterie) pour juin 2024. Le dossier a finalement été reporté comme nous avons pu l'apprendre par la presse.

La commune avait de son côté lancé une analyse des impacts potentiels, en particulier sur nos réseaux souterrains. Nous avons en effet différentes conduites et collecteurs proches de cette route, en parallèle ou la traversant. L'analyse faite, il a été décidé d'intégrer les objets communaux au projet cantonal de route de contournement. Ainsi le même bureau d'ingénieurs travaillant pour le canton travaillera également pour les objets nous concernant.

A noter que le projet prévoit une route enterrée tout le long des quartiers d'En Bouley et du Pré de la Grange. Coûteux mais élégant, il assure la tranquillité pour les riverains et une surface à nouveau utilisable et/ou exploitable.

9.2.5 Redressement de la ligne TPF

La commune accompagne également cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées.

Un remaniement parcellaire en lien avec l’emprise au sol du projet a été mis sur pied.

Ce projet de redressement est nécessaire car la solution proposée entre Vuisternens-devant-Romont et Romont réduira le temps de parcours entre Bulle et Romont. Ce nouveau tronçon permettra de créer un horaire avec de meilleurs nœuds de correspondance à Bulle, Romont et Fribourg, pour les bus et les trains. Cette solution présente également le meilleur rapport coûts-utilité-faisabilité global.

Les points forts de ce projet sont une stabilité du réseau garantie et un trajet Bulle-Romont en moins de 15 minutes, avec un tracé qui s'intègre judicieusement dans le paysage ainsi que 3 ouvrages d'art de conception durable, robuste et économique.

Le projet a ainsi été mis à l’enquête le 15 novembre 2024.

9.2.6 Commission d'aménagement

En 2024, les membres de la Commission d’aménagement se sont réunis à 2 reprises afin de traiter différents dossiers qui touchent, entre autres, aux domaines d’aménagement précités. L’engagement et les échanges entre cette commission et les représentants de la commune sont toujours fructueux et donnent un autre regard indépendant et bienvenu sur le traitement des problématiques d’aménagement communal.

10 Environnement / Énergie

10.1 VOIRIE

Le service de la voirie, qui est conduit par le service technique, a pour tâche d'exécuter les travaux les plus divers, à savoir :

- nettoyage des rues, des places, des remparts ;
- surveillance et gestion de la déchetterie ;
- remise en état des routes, chemins, sentiers, ruisseaux ;
- enlèvement de la neige, salage ;
- entretien des parterres de fleurs ;
- élagage des arbres et des haies ;
- embellissement de la ville ;
- préparation des tombes pour l'ensevelissement ;
- mise à disposition du matériel pour manifestations ;
- aide aux sociétés ;
- entretien des bâtiments publics et privés communaux ;
- entretien du réseau souterrain de l'évacuation des eaux et de la défense incendie ;
- marquage des places de parc, routes et signalisation ;
- travaux de génie-civil courants ;
- entretien des véhicules et machines ;
- entretien des places de jeux et de sport.

Dans la mesure de ses moyens, par tous les temps et malgré les diverses contraintes, le personnel de la voirie s'efforce d'être au service de la population romontoise et des sociétés locales, afin de les aider et d'amener une plus-value à l'entretien de notre ville.

En quelques chiffres-clés, le service de la voirie c'est :

En général

- 19 points d'eau, dont 7 fontaines ;
- 894 marches d'escaliers à entretenir ;
- 18'000 litres d'eau qui sont utilisés chaque semaine pour l'arrosage en période estivale.

Espaces verts/Embellissement

- 360 arbres sur le domaine public, qui doivent être taillés et contrôlés ;
- 1'100 m² de prairies fleuries ;
- 5'744 m² correspondant à la surface du cimetière, où le service assure le désherbage, l'entretien des massifs de fleurs, la creuse et la désaffectation des tombes ;
- 25'000 m² de surface à tondre, incluant nos terrains de foot.

Service hivernal

- 3,5 tonnes de sel par sortie ;
- 26 km de routes communales et 12 km de trottoirs ;
- 1'900 piquets de balisage ;
- 130'000 m² de routes communales à déneiger.

10.1.1 Personnel

A la fin août 2024, Arnaud Buchmann a fini son apprentissage d'agent d'exploitation de voirie. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futures activités professionnelles.

Pendant les vacances scolaires d'été, plusieurs étudiants sont engagés à tour de rôle, durant une semaine chacun, en tant qu'auxiliaire.

10.1.2 Parc des véhicules

Le parc des véhicules se compose de la manière suivante :

- un aspirateur urbain électrique "Glutton" avec container de récupération de 240lt et réservoir d'eau de 60lt (2024)



- 1 véhicule utilitaire PONY P4-T (2011) équipé d'une lame chasse-neige, d'une saleuse, d'une rampe frontale de lavage et d'une citerne pour l'arrosage (2024) ;



- Transporteur électrique Iseki MT 15n (2023)
- 1 véhicule 4x4 Reto-Meili (2023) équipé d'un aspirateur à feuilles, d'une lame chasse-neige
- 1 balayeuse électrique Urban Sweeper S2.0 (2023)
- 1 véhicule de service électrique Citroën Berlingo (2023)
- 1 remorque de transports (1990) ;
- 1 remorque de transports 2 tonnes (2004) ;
- 1 motofaucheuse REFORM équipée avec une fraiseuse et une épareuse (2009) ;
- 1 aspirateur urbain électrique Glutton (2009) utilisé en particulier dans l'intramuros ;
- 1 déchiqueteuse à branches Vandaele (2011), immatriculée en 2014 ;
- 1 brouette à moteur HONDA (2011) ;
- 1 véhicule 4x4 REFORM T10 X Multilift (2016) équipé de trois bennes à terre, d'une benne à feuilles, d'une saleuse et d'une lame à neige ;
- 1 pelle MENZI MUCK 1.8 t. avec Powertilt (2016) équipée d'un godet de 30 cm de large, d'un godet de 50 cm de large et d'un godet de talus
- 1 tracteur à gazon hélicoïdal affecté au terrain de football du Glaney (2016)
- 1 remorque de transports 3.5 tonnes (2018) ;
- 1 véhicule WEIDEMANN (2018) équipé d'une fourche à palette, de 2 bennes à terre et d'une benne crocodile ;
- 1 gerbeur électrique LINDE (2018) pour le transport de marchandise dans le dépôt ;
- 1 machine de marquage tractable ;
- 1 tondeuse frontale affectée au centre sportif de Bossens (2020) ;
- 1 camionnette FORD Transit avec pont basculant 3 côtés (2021) ;
- 1 véhicule utilitaire Reform Boki (2022) équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse.

10.2 EAU

10.2.1 Informations générales

EauSud SA assume le mandat de gestion du réseau d'eau potable pour la commune de Romont depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce mandat a été élargi pour différentes prestations (inspection et purge des bornes hydrantes et manœuvre des vannes réseau) conformément à l'avenant du contrat signé au début janvier 2018.

Dans ce contexte, les éléments ci-après sont établis afin de dresser un bilan des activités de l'année écoulée.

10.2.2 Ouvrages de captages

Production

10.2.2.1.1 Conditions climatiques – météo

L'année 2024 a été ponctuée de conditions météorologiques extrêmes et de variations marquantes à travers la Suisse, offrant un contraste saisissant entre ses différentes saisons. L'hiver a commencé sur une note exceptionnelle avec des températures douces, établissant un record en tant que l'hiver le plus chaud depuis le début des mesures. Le printemps, quant à lui, a été caractérisé par des précipitations abondantes, laissant des sols saturés d'humidité. L'été a vu des températures élevées, notamment en août, classé comme le deuxième mois d'août le plus chaud jamais enregistré. Toutefois, ces périodes de chaleur ont été entrecoupées d'épisodes de violentes intempéries, causant des perturbations locales. L'automne n'a pas été en reste : septembre a battu des records de chaleur, avant de céder la place à des pluies soutenues en octobre. Enfin, les mois de novembre et décembre ont apporté un contraste saisissant, avec d'abondantes chutes de neige en plaine, marquant un retour à des conditions hivernales classiques pour clore l'année.

Ces variations météorologiques ont fait de 2024 une année mémorable pour la région, mettant en lumière la diversité climatique à laquelle ses habitants s'adaptent au fil des saisons.

La pluviométrie régionale de l'année 2024 a été analysée à partir des relevés journaliers de la station MétéoSuisse de Marsens (altitude 718 m).

Les données, comparées aux valeurs de la norme de référence pour la période 1991-2020, sont synthétisées dans le tableau 1 et illustrées par la figure 1.

Les conditions pluviométriques de l'année 2024 peuvent se résumer de la manière suivante :

Janvier : léger excédent

Février à mai : déficit (en moyenne 77 % de la norme)

Juin : léger excédent

Juillet et août : déficit (en moyenne 60 % de la norme)

Septembre et octobre : excédent (en moyenne 120 % de la norme)

Novembre : déficit moyen (- 30 % par rapport à la norme)

Décembre : léger excédent.

Sur l'année, la pluviométrie présentait un déficit pluviométrique de - 12 % par rapport à la norme (- 143 mm).

Figure 1 : Pourcentage des précipitations mensuelles de 2024 à Marsens comparé à la norme 1991-2020

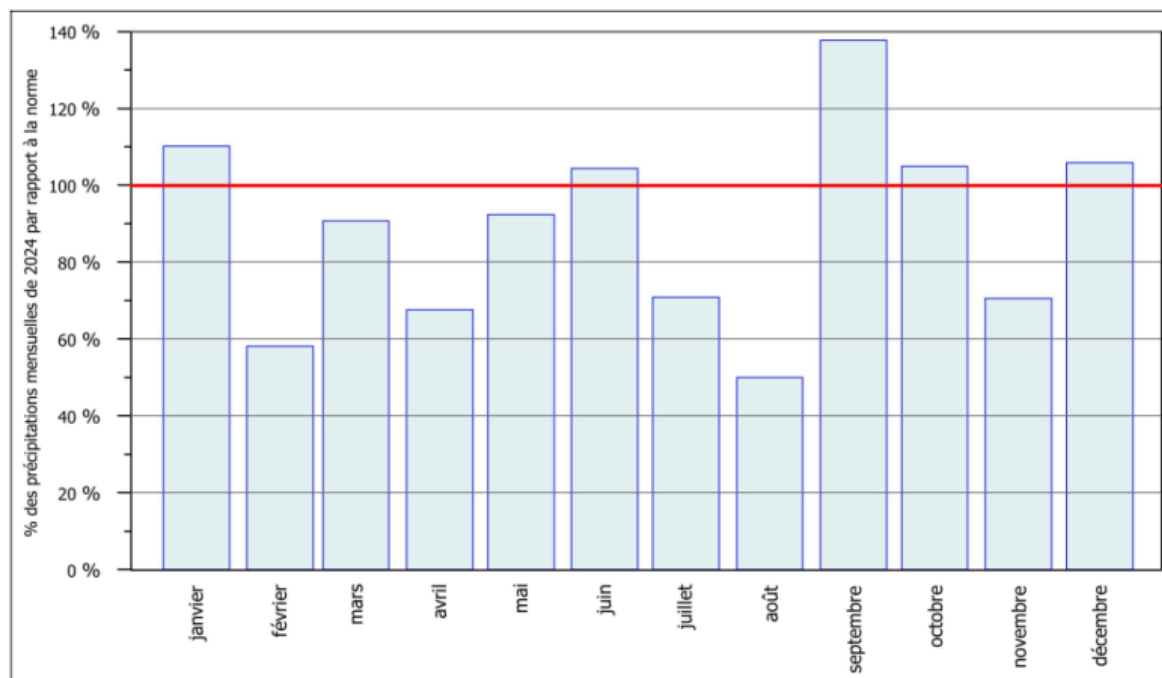


Tableau 1: Pluviométrie mensuelle en 2024 et valeurs de la norme (station de Marsens)

	Précipitations mensuelles à Marsens en 2024 [mm/mois]	Précipitations mensuelles selon la norme (période 1991-2020) [mm/mois]	% par rapport à la norme [%]	Interprétation
janvier	87.0	79	110.1	Léger excédent
février	43.6	75	58.1	Déficit important
mars	71.7	78.7	90.8	Léger déficit
avril	64.3	95.3	67.7	Déficit moyen
mai	119.2	129.4	92.4	Léger déficit
juin	124.3	119.4	104.5	Léger excédent
juillet	85.0	119.8	70.8	Déficit moyen
août	63.5	127.2	50.0	Déficit important
septembre	136.3	98.5	137.7	Excédent moyen
octobre	111.2	105.5	104.9	Léger excédent
novembre	63.5	89.5	70.6	Déficit moyen
décembre	100.5	95.4	105.8	Léger excédent
Somme	1'070	1'213	88.2	Léger déficit

Inventaires des outils de production

La commune de Romont est alimentée par les sources du Gibloux ainsi que par un raccordement sur les captages d'EauSud, de Pont du Roc à Charmey et de Fin de la Porta à Grandvillard. L'eau de ces captages est pompée depuis la station de pompage du Dally à Bulle jusqu'au réservoir de la Croisée de Sâles. A partir de ce réservoir, une conduite, propriété de la commune de Romont, permet d'acheminer l'eau par gravité jusqu'au réservoir de la Palaz à Mézières.

La station de pompage du Dally, la conduite de transport ainsi que le réservoir des Croisée sont exploités conjointement avec l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère).

Les sources du Gibloux sont, quant à elles, constituées des sources de la Montagne à Villarlod et de celles sur la Commune du Châtelard, à Planafaye et au Pouty. La totalité de l'eau captée par les sources du Gibloux passe au travers d'un générateur UV situé à Massonnens.

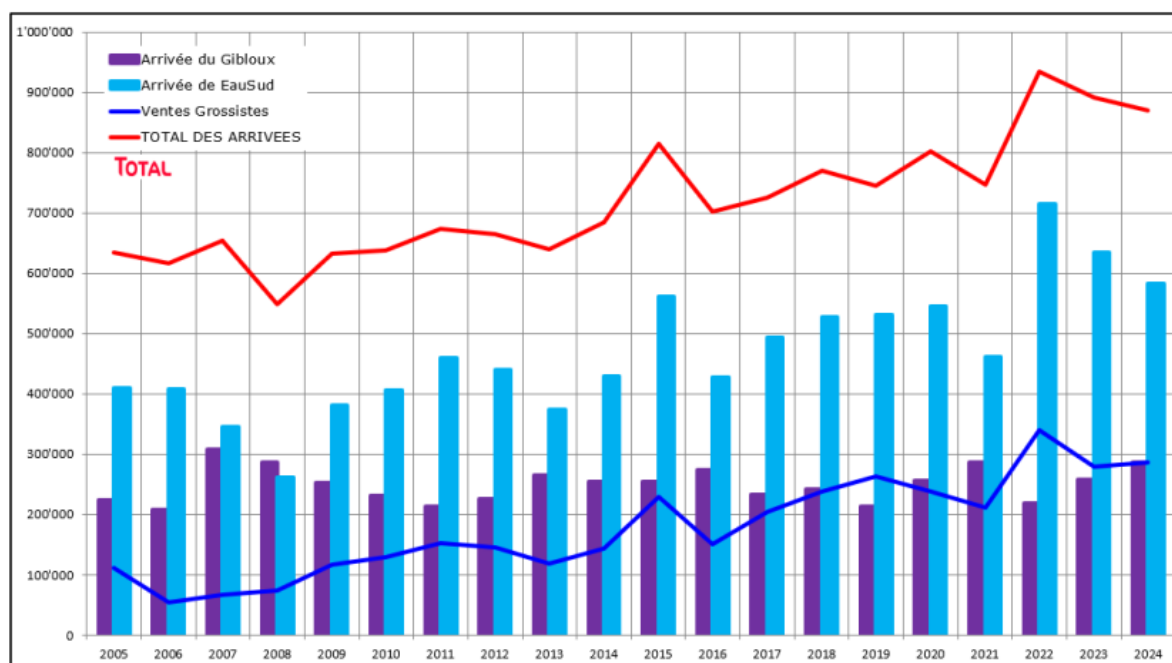
10.2.2.1.2 Volumes d'eau prélevés

	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes prélevés totaux	776'500 m³	746'891 m³	933'437 m³	891'297 m³	870'264 m³
Sources du Gibloux	243'800 m³	286'268 m³	218'625 m³	256'923 m³	287'128 m³
Achat à EauSud SA	532'700 m³	460'623 m³	714'812 m³	634'324 m³	583'136 m³

Au total, les volumes prélevés en 2024 (EauSud + sources Gibloux) ont baissé de 2.4 % par rapport à 2023 alors que les sources du Gibloux ont fourni 11.8 % de plus qu'en 2023.

La proportion de l'eau provenant du Gibloux a, de ce fait, augmenté à 33 % contre 29 % l'an passé.

Approvisionnement d'eau - évolution 2005 - 2024 [m³]



Exploitation

10.2.2.1.3 Sites de production

10.2.2.1.3.1 Captage du Pouty

Le captage du Pouty a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

10.2.2.1.3.2 Captage La Montagne

Le captage La Montagne a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

10.2.2.1.3.3 Captage Planafaye

Le captage Planafaye a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

La clôture de la zone S1 doit encore être traitée. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

10.2.2.1.3.4 Station UV Massonnens

Les installations de la station UV ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Durant l'année EauSud a dû à plusieurs reprises intervenir pour le nettoyage du capteur de turbidité. Des investigations sont en cours afin d'identifier de quel captage proviennent ces impuretés.

10.2.2.1.3.5 Station de pompage le Dally

Les installations de la station de pompage ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

En janvier, après investigations fin 2023, il s'est avéré que le démarreur progressif de la pompe 2 avait atteint sa durée de vie et a dès lors été remplacé le 8 janvier 2024.

10.2.2.1.3.6 Conduites de transport

Ces installations ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

A relever que cette année notre fontainier a localisé la fuite sur la conduite d'adduction Croisées-Palaz. La réparation de cette dernière a permis d'économiser 40 l/min.

10.2.2.1.3.7 Réservoir de la Palaz

Le réservoir de « La Palaz », réalisé en 1994, se situe sur le territoire de la commune de Mézières. L'altitude de son trop plein est de 827 m. Il est constitué de deux cuves, représentant un volume réservé à la consommation de 1'500 m³ et une réserve incendie de 1'000 m³. Ce réservoir est alimenté par les sources du « Gibloux » ainsi que via les liaisons avec l'AVGG par les captages d'EauSud SA. Ce réservoir permet d'approvisionner en eau le réseau de la Ville de Romont.

A la suite du nettoyage de la cuve le 24 janvier, nous avons reçu un appel du SAAV pour nous informer qu'après nettoyage des cuves, les analyses du 23.01.2024 étaient hors normes en sortie de cuve 2 du fait de la présence d'entérocoques (33 UFC/100 ml). Les analyses étaient toutefois conformes en sortie de cuve 1. Dès l'information connue, nous avons mis hors service la cuve 2 vers 10h00 et réalisé des prélèvements sur les conduites d'alimentation et de sortie de cuves ainsi qu'en trois endroits dans le réseau. Ensuite, une solution chloration à une concentration de 0.1 mg/l a été effectuée à titre préventif à 14h30.

Au 25.01.2024, tous les résultats d'analyses des échantillons prélevés le 24.01.2024 étaient conformes, à l'exception de la sortie de cuve 2 qui contenait encore des entérocoques (3 UFC/100 ml). Il a ainsi été démontré que le problème provenait probablement de la vanne de prélèvement, celle-ci ayant été remplacée lors de travaux l'an dernier et n'étant utilisée qu'une fois par année. Cela est d'autant plus plausible qu'elle a été montée avec de la filasse et de la graisse en guise d'étanchéité du filetage.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été prises :

1. Vidange de la cuve
2. Remplacement de la vanne de prélèvement et montage avec du téflon
3. Remplissage de la cuve avec de l'eau chlorée
4. Prélèvement et attente du résultat d'analyse
5. Remise en service de la cuve après résultat conforme
6. Rajout dans le programme de maintenance d'une purge périodique des vannes de prélèvements en sortie de cuves et instruction d'installer les vannes de prélèvements sans filasse ni graisse.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

10.2.2.1.3.8 Réservoir des Rochettes

Le réservoir des « Rochettes » possède un volume réservé à la consommation de 700 m³ ainsi qu'une réserve incendie de 300 m³, avec deux cuves. Son trop-plein se situe à une altitude de 810 mètres. Situé 17 mètres plus bas que le réservoir de La Palaz, il permet également d'alimenter le réseau de la Ville de Romont, notamment par exemple en cas d'incendie. La fonction principale du réservoir est actuellement d'alimenter directement le réseau du CREB ainsi que les communes de Dompierre et Prévonnoloup.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, comme décrits dans les documents d'autocontrôle.

Réseau et distribution

10.2.2.1.4 Étendue du réseau

10.2.2.1.4.1 Nombre de km

Le réseau de distribution est composé de conduites en acier, PE, fonte et Eternit. Le diamètre de ces conduites est compris entre 76 et 350 mm.

Diamètre	Acier [m]	PE [m]	Fonte ductile [m]	Fonte [m]	Eternit [m]	PVC [m]	Inconnu [m]	Total [m]
Inconnu	-	172	-	-	-	-	45	217
76	-	108	-	-	-	-	-	108
80	-	-	-	2'007	-	-	3	2'010
90	-	454	-	-	-	-	-	454
100	75	-	2'011	335	587	-	5'207	8'215
102	-	345	-	-	-	-	-	345
110	-	-	-	23	109	-	-	131
115	-	200	-	-	-	-	-	200
120	-	-	55	452	-	-	-	507
123	-	-	-	-	-	162	-	162
125	-	-	4'496	4'498	4'187	925	608	14'714
131	-	229	-	-	-	-	-	229
147	-	1'192	-	-	-	-	-	1'192
150	-	218	4'724	4'300	1'385	1'317	264	12'208
160	-	-	-	-	-	99	-	99
164	-	856	-	-	-	-	-	856
175	-	-	-	-	241	-	-	241
198	-	-	-	-	-	2'297	-	2'297
200	-	-	3'897	577	178	-	48	4'700
225	-	-	-	-	50	-	-	50
250	-	-	317	-	768	58	-	1'142
258	-	38	-	-	-	-	-	38
300	-	-	1'204	430	-	-	-	1'634
327	-	3	-	-	-	-	-	3
350	-	-	869	-	8'426	-	-	9'295
Total	75	3'815	17'572	12'622	15'931	4'857	6'175	61'047

Extrait du PIEP 2017 établi par Ribl SA

Le réseau comprend environ 25 % de conduites en Eternit. Ces conduites devront être changées par opportunité lors de travaux sur les infrastructures mettant en exergue les synergies. A noter qu'il n'est toutefois pas urgent de les remplacer.

Différents travaux d’entretien et de remplacement de pièces ont été entrepris sur les chambres d’adduction.

Des mises en conformité ont aussi été effectuées, notamment la mise en place de vannes pour permettre la purge et l’entretien des ventouses.

A noter que le tableau ci-dessus date de 2017, lors de l’édition du PIEP. Nous avons investi massivement ces dernières années dans le remplacement et le développement de notre réseau d’eau potable et ces chiffres ne sont plus à jour. Le PIEP ayant une durée de vie de 10 à 15 ans, ces chiffres seront remis à jour à ce moment-là.

10.2.2.1.4.2 *Nombre de bornes hydrantes*

221 bornes hydrantes sont réparties sur le territoire de la commune afin d’assurer la défense incendie. EauSud SA a procédé à la purge de la moitié de celles-ci et à l’entretien de la partie restante.

10.2.2.1.4.3 *Nombre de vannes de réseau*

Le réseau de distribution est équipé de 208 vannes permettant son sectionnement. Un quart de celles-ci ont été manœuvrées pour l’année 2024.

10.2.2.1.4.4 *Nombre de clients raccordés*

Le réseau de distribution alimente 913 abonnés sur le territoire communal et 6 grossistes, à savoir Mézières, Billens, CREB, Dompierre – Prévonnoloup, GAGEC et GAGN.

Distribution d’eau potable

10.2.2.1.5 *Eau potable vendue*

La vente aux grossistes a augmenté de 3 % soit 8’227 m³ de plus que durant l’année 2023. On remarque une augmentation annuelle régulière de la fourniture d’eau à des communes tierces. La consommation des abonnés a augmenté aussi de 2.7 %, passant de 476’204 m³ en 2024 contre 463’507 m³ en 2023 ; ceci s’expliquant par l’augmentation démographique de la Ville.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution annuelle
Ventes diverses	36'000	43'000	48'000	2'868	7'600	1'400	1'515	1'515	1'400	3'760	2'500	-33.5%
Ventes ménagères+industrie	387'918	410'246	393'715	414'929	420'781	398'779	435'596	448'071	469'775	463'507	476'204	2.7%
Mézières	49'171	46'090	45'963	49'653	50'477	54'145	56'449	56'094	57'447	58'312	63'045	8.1%
Billens	219	7'434	13'034	29'321	25'439	28'618	20'660	14'870	35'065	27'087	16'520	-39.0%
CREB	90'163	164'634	85'776	110'439	129'472	102'047	118'261	112'691	166'478	147'559	163'756	11.0%
Dompierre+Prévonnoloup	3'480	8'205	4'918	6'531	6'201	11'011	31'272	27'194	33'106	28'464	27'570	-3.1%
GAGEC	206	268	352	335	200	263	250	205	1'389	657	483	-26.5%
GAGN	566	2'740	539	7'222	26'477	66'623	11'753	483	46'584	16'601	15'533	-6.4%
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	661'123	811'244	745'947	765'611	2.6%
Ventes Grossistes	143'805	229'371	150'582	203'501	238'266	262'707	238'645	211'537	340'069	278'680	286'907	3.0%

10.2.2.1.6 Performance – indicateurs

10.2.2.1.6.1 Qualité de l'eau

Selon les exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) ainsi que l'analyse de risques de l'autocontrôle, EauSud SA a exécuté 4 campagnes de prélèvements à différents points sur le réseau aux dates suivantes :

Analyse raccourcie				
Lieux		Février	Juillet	Novembre
Sources du Gibloux, avant et après UV		X	X	X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud		X	X	X
Abonné, administration communale		X	X	X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir		X	X	X

Analyse potabilité		
Lieux		Mai
Sources du Gibloux, avant et après UV		X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud		X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir		X
Abonné, administration communale		X

L'ensemble des résultats d'analyses dans le réseau respecte en tous points les normes en vigueur. Ces excellents résultats sont le gage d'un suivi rigoureux des installations et le reflet d'un réseau de distribution en excellent état.

10.2.2.1.6.2 Plaintes et anomalies

Pour information générale, citons le cas d'un locataire d'un appartement qui a contacté EauSud car sa famille est alimentée par une source privée qui de temps en temps fournit de l'eau brune. Il souhaitait savoir si le propriétaire est tenu de contrôler cette eau. Et effectivement, le propriétaire doit faire contrôler son eau et prouver qu'elle est potable.

Aussi, le formulaire "*données-du-distributeur-d'eau-potable*" a été transmis au propriétaire du bâtiment. Par suite de ce recensement, il devra s'annoncer auprès du SAAV et réaliser des analyses d'autocontrôle. Celles-ci détermineront si l'eau est consommable ou si des mesures doivent être prises.

Le propriétaire du bâtiment a transmis le formulaire partiellement rempli mais ne l’a pas signé car même s’il est propriétaire de l’immeuble il n’est cependant pas propriétaire de la source. Mais il faut relever que le propriétaire de l’immeuble est considéré comme distributeur d’eau au vu de la loi. Un échantillon a finalement été prélevé dont les résultats d’analyse se sont avérés conformes.

10.2.2.1.6.3 Pertes

Recherches de fuites

170 micros de l’entreprise VonRoll hydro sont en place, en postes fixes, afin de détecter les éventuelles fuites sur le réseau de distribution ainsi que sur les conduites de raccordement. Les données de ces appareils sont relevées chaque mois et par la suite, des recherches précises sur le terrain sont effectuées afin de définir l’emplacement exact de la fuite.

Performance du réseau, bilan des pertes

A première vue, les résultats 2024 sont réjouissants car le taux de pertes est passé de 16.3 % à 12.04 % en 2024. Cette valeur peut être considérée comme bonne, l’indice de référence se situant à 4.10 m³/j/km. Ce dernier est légèrement inférieur à la valeur maximale de référence des moyennes suisses pour les zones urbaines.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL DES ARRIVEES	683'567	814'864	701'580	725'872	769'814	744'280	801'515	746'891	933'437	891'257	870'264
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	659'608	811'155	745'692	765'451
PERTES SUPPORTEES	115'844	132'247	109'283	104'574	103'167	81'394	125'759	87'283	122'281	145'565	104'813
Soit en %	16.95%	16.23%	15.58%	14.41%	13.40%	10.94%	15.69%	11.69%	13.10%	16.33%	12.04%
Indice linéaire des pertes m3 / j / km			4.93	4.72	4.66	3.67	5.68	3.94	4.79	5.70	4.10
Nbr. de compteurs:	843	851	862	862	877	885	893	903	906	908	913

Valeurs de références ; Indice linéaire selon SVGW W12 Modul M art 2 :

max 2.4 m³/j/km en zone rurale max 4.8 m³/j/km en zone urbaine

< 10 % = réseau en bon état, 10-15 % = moyenne suisse, > 15 % mauvaise état

10.2.2.1.6.4 Nombre de fuites

Durant l’année 2024, 21 fuites sont apparues, dont certaines ont été détectées par le système Von roll. 11 fuites se trouvaient sur des conduites de branchement privées et 10 sur le réseau de distribution communal. Toutes ces fuites ont été réparées par EauSud SA.

10.2.2.1.6.5 Nombre d’interruptions – indisponibilités

Aucun événement marquant n’est à relever concernant les interruptions ou indisponibilités de la distribution d’eau potable. Les coupures d’eau en lien avec des travaux planifiés sont la majeure partie du temps annoncées 48 heures à l’avance.

Lors d’une fuite d’eau, dans la mesure du possible, notre personnel effectue du «porte à porte» pour annoncer l’interruption.

Etudes en cours

Remplacement de la conduite d'adduction de Ø 500 mm à la gare de Vaulruz

Les TPF vont entreprendre la réfection de la gare inférieure de Vaulruz ainsi qu'assainir le réseau ferroviaire. La conduite de Ø 500 mm, appartenant conjointement à l'AVGG et à la commune de Romont, est prise dans le périmètre des travaux. Il est impératif de déplacer cette conduite, d'une longueur de 1200 m, en dehors du gabarit des voies ferrées. Une étude pour le financement de ces travaux ainsi que pour la demande de participation financière des TPF a été effectuée en 2024. Les travaux seront réalisés en 2025 et 2026.

Plan directeur

Le bureau d'ingénieurs Ribi, en collaboration avec EauSud, a établi un plan directeur durant l'année écoulée. En effet, au vu des travaux importants exécutés sur le réseau d'eau ces dernières années ainsi que l'augmentation démographique et industrielle de la commune, il était primordial d'avoir une vision de la distribution d'eau potable pour les prochaines années.

En 2024, le plan a été élaboré en fonction de nouveaux calculs hydraulique. Il s'agira en 2025 de chiffrer les montants nécessaires à la réalisation des mesures préconisées. De cette manière, la Ville de Romont disposera d'une planification financière pluriannuelle pour les investissements sur son réseau d'eau potable.

Réalisations

Route de la Parqueterie

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) établi par le bureau Ribi SA en 2018.

L'extension du réseau de distribution a débuté à la fin de l'année 2023, en synergie avec les travaux du SPC de réfection de la route. Ces travaux se sont poursuivis en 2024 avec le prolongement de la conduite en fonte de diamètre nominal 150 mm sur une distance de 450 m et plusieurs bouclages en fonte de diamètre 125 mm d'une longueur de 150 m sur le réseau existant. Cette infrastructure apportera une réelle amélioration des conditions hydrauliques, notamment en cas d'exploitation dégradée du réseau. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA.

Quartier des Echervettes

Dans le cadre du développement du Quartier des Echervettes, le maître d'ouvrage a mandaté l'entreprise Gremion & Staremborg pour l'extension du réseau d'eau potable ainsi que les introductions d'eau potable des bâtiments.

En synergie avec les travaux des bâtiments, la Ville de Romont a profité de remplacer la conduite communale en Eternit DN150 dans la Route de l'Industrie, sur une distance de 380 m. Ces travaux ont été également exécutés par l'entreprise Gremion & Staremborg.

Route d'Arruffens

En synergie avec le réaménagement du plateau d'Arruffens, la conduite d'eau potable a été remplacée et des points d'eau mis en place pour les zones vertes. C'est plus de 500 m de conduites en fonte de diamètre nominal 150 mm qui ont été mis en place en lieu et place d'une conduite en Eternit. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA.

Route de la Comba

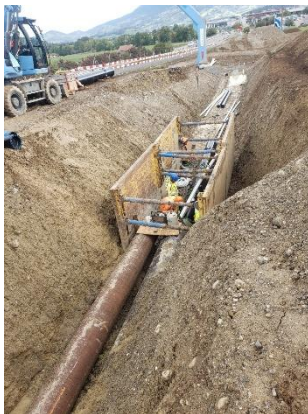
En synergie avec les travaux de collecteurs et la construction de nouveaux bâtiments, EauSud a remplacé une conduite en PE $\varnothing$ 63 mm avec une conduite en PE $\varnothing$ 160 mm sur 130 m ainsi qu'ajouté une borne hydrante afin d'assurer la défense incendie des nouvelles constructions. En 2025, il restera un tronçon à exécuter afin de pouvoir boucler le réseau de distribution communal. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA.

Giratoire de l'Industrie

Dans le cadre des travaux de la création d'un giratoire à l'intersection entre les Routes de l'Industrie et Pierre de Savoie, les conduites d'eau en Eternit et fonte qui avaient atteint leur durée de vie ont été remplacées. Un nouveau tronçon de conduite en fonte de diamètre nominal 150 mm a été posé sur 80 m en fonte DN 150. Ces conduites ont été mises en œuvre par EauSud SA.

Déviations de la conduite $\varnothing$ 500 mm AVGG-Romont dans le secteur Planchy à Vuadens

L'entreprise Grisoni va construire une grande halle sur un terrain dans le secteur Planchy à Vuadens. L'AVGG et la commune de Romont ont leur conduite d'adduction qui traverse cette parcelle. Il est nécessaire de déplacer cette conduite en bordure de parcelle. Une nouvelle conduite de 550 m a été construite en bordure de route.



Déviations de la conduite d'adduction au passage inférieure TPF à Vuadens

Les TPF vont entreprendre des travaux de réfection de leur réseau ferroviaire entre Vaulruz et la gare de Bulle. Le passage sous voie au secteur Planchy va être entièrement reconstruit. La conduite d'adduction appartenant à l'AVGG et la commune de Romont passe dans ce secteur. Pour permettre d'assainir également la conduite et permettre les travaux TPF, cette conduite a été déviée et remplacée sur environ 100 m avec l'aide d'un pousse-tube.

10.2.3 Sécurité

Au cours de cette année, le personnel de EauSud a suivi diverses formations liées à son activité de construction et d'exploitation de réseaux d'eau potable afin de permettre l'application et le respect des directives liées aux travaux dans les fouilles ainsi que dans les espaces confinés (chambres souterraines).

Le personnel a aussi suivi une formation de premier secours, notamment pour l'utilisation d'un défibrillateur.

En rapport avec les formations dispensées, des directives et marches à suivre sont mises en place et font partie intégrante du système ISO.

10.2.4 Environnement

Les captages du Gibloux ont fait l'objet d'un suivi régulier régi par l'autocontrôle.

Il n'y a pas eu d'événement particulier à relever lors de ces contrôles, notamment dans le respect du règlement de la zone de protection.

Toutefois, la zone S1 du captage de Planafaye doit encore être clôturée de la même manière que les autres captages. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

Finalement, une étude a été lancée conjointement avec la commune de Villorsonnens pour évaluer le potentiel de pompage de deux nouveaux captages à la Joux des Dames et à Pragy sur la commune de Villorsonnens, secteur Villargiroud. Les travaux de prospections ont débuté en 2024 et se poursuivront en 2025.

10.2.5 Personnel et organisation

Un changement est intervenu au niveau de la Direction d'EauSud, Monsieur Thierry Ackermann ayant été nommé Directeur-adjoint par le Conseil d'administration. Il est entré en fonction au début juin 2024, en remplacement de Monsieur Xavier Rime, lequel a souhaité reprendre une activité plus proche du terrain au sein de la société.

La conduite de l'équipe d'exploitation est désormais assurée par M. Frédéric Brulhart, qui a rejoint l'organisation le 1^{er} novembre en tant que Responsable d'unité.

10.3 ENVIRONNEMENT

10.3.1 Cité de l'énergie

Après d'intenses débats, auxquels ont été associés la commission de l'énergie et les chefs de service, le conseil communal de Romont a décidé de ne pas renouveler le label Cité de l'énergie que la commune s'était vu décerné en 2009 puis renouvelé en 2014 et 2020.

Pour l'avenir, le conseil communal préfère mettre sur pied, à l'interne, une cellule « Climat & Energie », accompagnée d'un consultant externe expert dans ces matières. La commission énergie et le conseil communal seront bien entendu associés à ces démarches et aux projets qui en découleront. Le financement sera assuré notamment par un transfert des moyens financiers alloués jusqu'à ce jour à la recertification du label.

L'adhésion à l'association Cité de l'énergie, puis l'important travail vers la labellisation, ont permis de prendre conscience des efforts constants et soutenus qui devaient être entrepris pour atteindre les objectifs visés par une commune de l'importance de Romont, à la frontière entre ruralité et urbanité. Cela s'est traduit, au fil des ans, par un grand nombre de mesures et projets, pas toujours spectaculaires et immédiatement perceptibles par la population. Et cela dans tous les domaines considérés, soit la réduction de la consommation d'énergie, l'exploitation des possibilités de productions locales, notamment solaires, l'augmentation des énergies renouvelables, la réduction des impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie, l'information et la sensibilisation sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

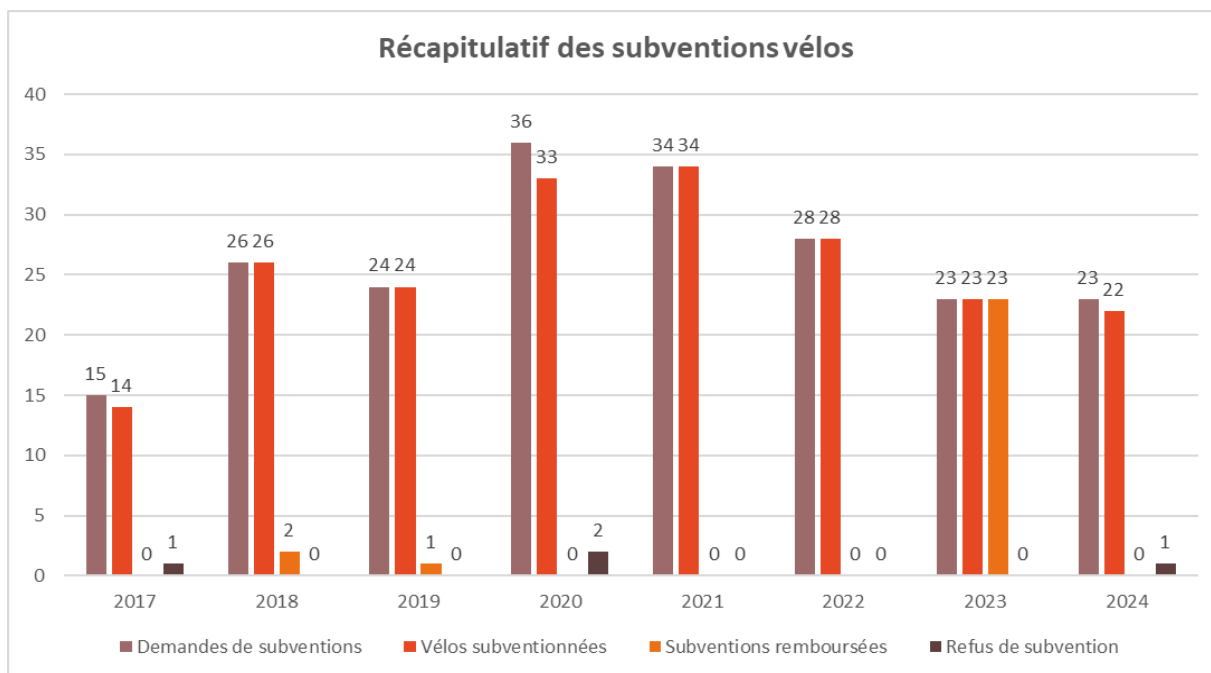
Au fil du temps et des travaux nécessaires tous les quatre ans pour renouveler la labellisation, il est apparu que de gros efforts devaient être consentis, sur une relativement courte période, uniquement dans ce but. En outre, le potentiel d'amélioration est limité à Romont par les restrictions d'autres ordres qui limitent les actions sur tout le périmètre de la vieille-ville. De plus, depuis quelques années, les préoccupations environnementales ont atteint tous les domaines et toutes les sphères de l'activité communale et de ses organes. Le champ d'attention est donc bien plus large que le seul domaine de l'énergie. Ainsi, la commune va s'appliquer dans les années à venir à accompagner et mettre en œuvre, au niveau local, le Plan Climat Cantonal.

Ce sera un nouveau défi, après toutes les avancées réalisées, pour une part, grâce aux exigences initialement posées par l'association Cité de l'énergie et l'obtention de son label.

10.4 Eléments divers

Subvention de vélos électriques

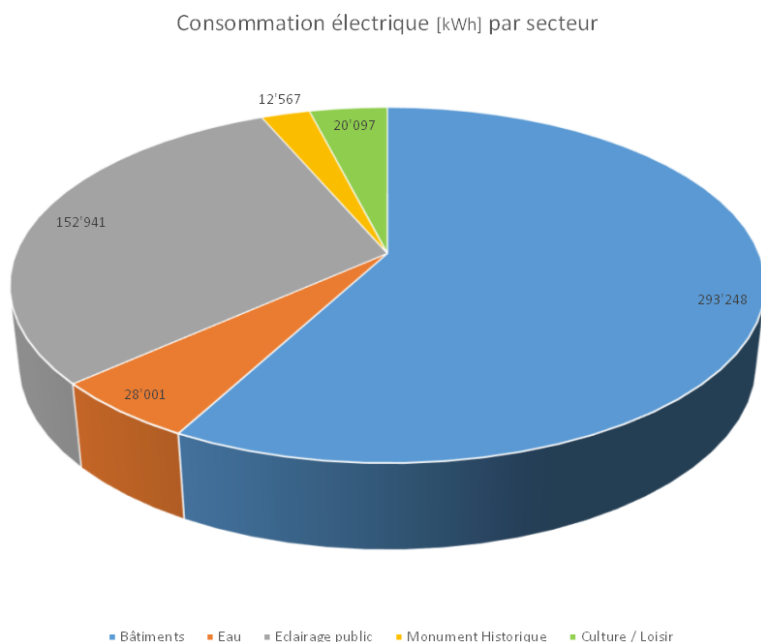
Le conseil communal propose une subvention de CHF 200.- pour l'achat d'un vélo électrique dans un commerce Romontois, contre CHF 100.- pour l'achat de celui-ci ailleurs. Durant l'année 2024, 22 (23 en 2023) subventions ont été accordées. Ces subventions sont reconduites pour l'année 2025.



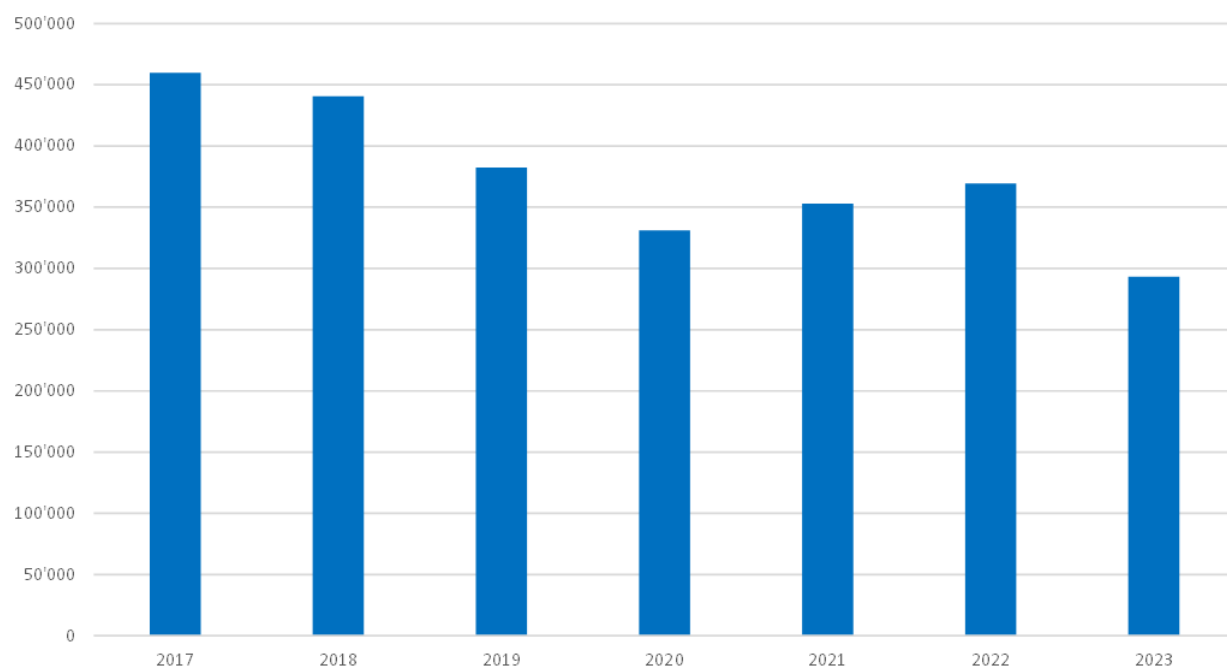
Consommation électrique pour 2023

A noter que les chiffres 2024 ne seront connus qu'en novembre 2025 après le relevé des compteurs.

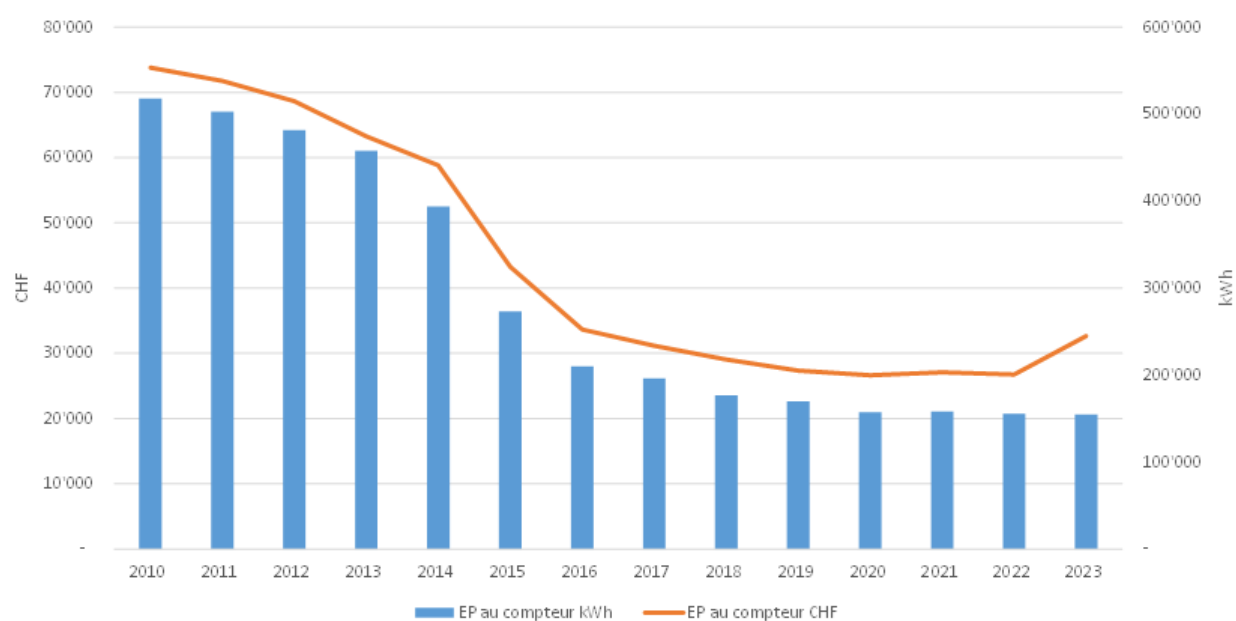
Aussi la consommation électrique 2023 (source Groupe E, éléments du 10.03.2024), pour les bâtiments communaux et l'éclairage public, les monuments historiques ainsi que les loisirs et animations se chiffre à :



Consommation électrique [kWh] des bâtiments communaux



Evolution de la consommation et des coûts de l'éclairage public



Velafrica

Au vu de l'intérêt de la population pour cette action, le conseil communal collecte depuis 2018 les vélos séparément à la déchetterie. Velafrica s'occupe périodiquement de l'enlèvement des vélos collectés. En 2024, ce sont environ 70 vélos qui ont été déposés à la déchetterie.

Ces vélos sont ensuite triés et réparés dans un atelier de réinsertion professionnelle et sociale avant de partir pour une nouvelle vie en Afrique.



Le point de récolte à la déchetterie.

10.4.1 Commission de l'énergie

La commission de l'énergie est composée de membres du conseil communal, du conseil général, de collaborateurs de l'administration communale.

La commission s'est réunie à une seule reprise en 2024. Avant cette séance, le conseil communal a mandaté les membres de cette commission d'établir un dossier/rapport afin d'argumenter le renouvellement ou non du label Cité de l'énergie. Depuis près de 3 ans, la commission de l'énergie en a parlé à plusieurs reprises. Durant cette séance, chaque membre a pu donner son avis et les arguments en faveur du maintien ou non du label. Il a aussi été discuté de différents points, des avantages et inconvénients que représente ce label.

A la suite de cette réunion, un procès-verbal détaillé a été transmis au conseil communal afin qu'il puisse décider du maintien ou non de la certification « Cité de l'Energie ».

10.5 RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2024

Les déchets sont répartis en deux catégories :

Les déchets non-valorisables qui sont incinérés à la SAIDF, à Posieux ;

Les déchets valorisables qui sont amenés chez un récupérateur pour être transformés et réutilisés.

Par rapport à 2023, le tonnage général des déchets a subi une hausse de 122 to, soit + 5 %, ce qui est cohérent par rapport à l'augmentation de la population (6'156 hab. au 31.12.2024 => + 215 hab. => + 3.6 %).

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des tonnages traités, par type de déchets :

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
DECHETS VALORISABLES	Verre	193	193	212	204	193	199
	Fer blanc/Alu	12	13	16	24	16	19
	Papier	337	326	335	322	266	329
	Compostage	395	333	393	380	407	331
	Organique	10	34	41	53	60	90
	PET	17	16	17	17	18	18
	Mat. ferreux	81	74	70	70	65	72
	App. électriques	47	28	31	34	37	41
	Bois	35	170	182	147	180	190
	Batteries/piles	2	2	1	3	3	3
AUTRES DECHETS	Huile	6	6	3	5	4	7
	Ménagers	906	918	930	932	966	1005
	Inertes (DCMI)			69	54	62	79
	Encombrants	270	136	130	133	148	164
	Total en tonnes	2311	2249	2430	2378	2425	2547

De manière générale, on constate une augmentation des ordures ménagères (4 %), des encombrants (10.8 %), du verre (3.1 %), du fer blanc/alu (18.7 %), du papier (23.6 %), du bois (5.5 %), des appareils électriques (10.7 %), des déchets inertes (27.4 %), de la ferraille (10.7 %), des huiles (75 %) et des déchets organiques (50 %).

D'autre part, on observe la diminution du compost (- 18.7 %).

La même quantité de PET, de batteries et de piles a été récoltée en 2024 par rapport à 2023.

Le poids des déchets par habitant s'élève à 414 kg, soit une augmentation de 6 kg/hab. (+ 1.4 %).

Le volume des déchets valorisés représente le 50.7 % du total des déchets, tandis que les déchets non-valorisés représentent le 49.3 %.

A la lumière du compte de fonctionnement 2024 « 7301/Gestion des déchets », on relèvera que nous avons des charges pour un montant de CHF 613'020.89 (traitements, ramassages, taxes de décharges, ...) et des revenus pour un montant de CHF 631'020.60 (taxes forfaitaires, taxes au sac, ...). Ce compte est ainsi bénéficiaire (+ CHF 17'542.71).

En finalité, la recette totale du compte des déchets couvre le 102 % des charges liées à ces derniers. Ce qui correspond largement à la loi cantonale sur la gestion des déchets qui exige au moins le 70 % de couverture.

11 Santé / Affaires sociales

11.1 AFFAIRES SOCIALES

11.1.1 Logements

Logements vacants au 1er juin 2024

	01.06.2023	01.06.2024
1 – 1 ½ pièce	1	1
2 – 2 ½ pièces	3	2
3 – 3 ½ pièces	15	8
4 – 4 ½ pièces	6	9
5 – 5 ½ pièces	1	0
6 – ou plus		1
Total	26	21

11.1.2 Abonnements généraux

Dès le 01.01.2024, une nouvelle formule de “cartes journalières dégriffées commune” est proposée par les CFF. Ces cartes journalières dégriffées commune prennent la forme de billets électroniques personnels et la vente des cartes est ouverte jusqu’à 6 mois, chaque jour. Il s’agit d’une carte nominative, non transmissible.

Ces cartes sont réservées uniquement aux habitant·e·s domicilié·e·s à Romont.

11.1.3 Service de repas à domicile pour la Ville de Romont

Statistique des repas livrés à Romont

REPAS	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	312	329	389	563	507	383
Février	270	289	384	439	437	360
Mars	285	328	412	477	490	385
Avril	284	384	346	480	422	392
Mai	334	384	351	456	393	333
Juin	293	357	403	437	413	345
Juillet	295	350	377	521	375	390
Août	250	374	345	543	357	439
Septembre	283	368	364	472	368	383
Octobre	332	387	419	466	335	415
Novembre	287	377	449	460	400	430
Décembre	288	390	598	480	393	439
Total	3513	4317	4837	5794	4890	4694

Le conseil communal tient à souligner le remarquable travail accompli durant toute l'année par les bénévoles, à savoir :

Mme Jeanne Schmoutz.
Mme Claudine Claude.
Mme Anne Stern.
Mme Monique Bérard Fasel.
Mme Françoise Overney.
Mme Gisèle Roulet.
Mme Hélène Savoy ;
Mme Myriam Dafflon ;
Mme Martine Sallin ;

Mme Anne Chatton ;
Mme Françoise Morel ;
Mme Chantal Ruffieux ;
M. Paul Sugnaux ;
M. Roland Kowalski ;
M. Olivier Lob ;
M. Claude Sallin ;
M. Jean-Louis Vaucher.

Après de nombreuses années de service, M. Jean-Louis Vaucher a cessé son activité fin 2024 de bénévole. Le conseil communal lui adresse ses sincères remerciements.

Mme Jeanne Schmoutz après de très nombreuses années a cessé d'assumer la responsabilité du service, elle reste néanmoins comme bénévole. Le conseil communal la félicite sincèrement pour son dévouement et son engagement.

Les repas sont livrés dans la matinée et sont composés de :

- potage ;
- viande ou poisson ;
- légumes ou salade ;
- pommes de terre, pâtes, riz ou autre féculent ;
- dessert.

Il est possible de recevoir des menus de régime adaptés à la santé, mais uniquement sur prescription médicale.

Pour assurer une alimentation quotidienne suffisante, il est indispensable de compléter ce repas par un petit-déjeuner, un goûter et un repas le soir.

Conditions

Être domicilié-e à Romont.

Être une personne retraitée au bénéfice d'une rente AVS, ou être envoyée par un médecin, le service social ou les soins à domicile (ordonnance médicale obligatoire dans ce cas).

Réseau Santé Glâne
Route de l'Eglise 29
1681 Billens
rsg@sante-glâne.ch
026 652 98 00.

11.1.4 Service Officiel des Curatelles

Le Service officiel des curatelles de la Glâne accompagne régulièrement environ 230 personnes adultes, faisant l'objet d'une mesure de curatelle prononcée par la Justice de Paix. A titre indicatif, 60 d'entre elles habitaient la commune de Romont en 2024.

Une curatelle a pour but de garantir l'assistance et la protection de la personne qui a besoin d'aide. Il peut s'agir de problèmes de santé psychique ou physique, de situations de handicap ou de dépendance, de perte d'autonomie liée à l'âge ou d'autres difficultés durables entravant parfois la capacité de discernement de la personne. Le curateur ou la curatrice va alors agir pour préserver les intérêts de la personne concernée par le mandat en lui apportant une aide personnelle mais également administrative, en gérant notamment sa situation financière, tout en veillant à préserver au maximum son autonomie.

Les curateurs ou curatrices collaborent également dans l'exercice de leurs mandats avec un réseau conséquent, provenant de différents milieux : médical, social, juridique ou économique. Lorsque les causes ayant conduit au mandat ne sont plus présentes, une levée de mesure peut être envisagée.

Par ailleurs, chaque année, la Justice de Paix procède au contrôle des comptes tenus par le curateur. Elle fixe également la rémunération allouée au curateur pour son travail. Cette rémunération est prise en charge par la personne elle-même si elle en a les moyens ou par les communes si celle-ci se trouve dans une situation d'indigence.

Le service des curatelles est actuellement composé d'une cheffe de service, de cinq curateurs et curatrices et de cinq collaboratrices administratives, représentant un total de 6,7 EPT. Les curateurs et curatrices en fonction sont toutes et tous au bénéfice d'une formation en travail social leur permettant d'accompagner les personnes soutenues de manière professionnelle, pour répondre au mieux à leurs besoins.

Madame Anne Schrago est la nouvelle cheffe de service, elle a remplacé Monsieur Christophe Seydoux au 1er juillet 2024.

La Commission Curatelles de l'AGR, présidée par M. Éric Dénervaud jusqu'à fin 2024 et à laquelle M. Armand Jaquier représente la commune de Romont, suit le travail du service.

11.1.5 Chômage

Statistiques		31.12.2023		31.12.2024	
Demandeurs d'emploi	Romont	220	6.7 %	264	7.9 %
	Glâne	570	4.5 %	743	5.8 %
	Canton	7954	4.6 %	9'261	5.3 %
dont					
Chômeurs	Romont	107	3.1 %	140	4.0 %
	Glâne	271	2.1 %	384	3.0 %
	Canton	4107	2.4 %	4872	2.8 %

Le taux de demandeurs d'emploi regroupe les chômeurs et les personnes qui sont occupées dans une mesure active, comme un programme d'emploi temporaire, un gain intermédiaire, un cours de perfectionnement ou une reconversion professionnelle

11.1.6 Service social de la Ville de Romont

11.1.6.1 Fonctionnement

L'aide sociale et les normes qui la régissent découlent de différentes dispositions cantonales et fédérales auxquelles le service social et la commission sociale se réfèrent.

« L'aide sociale est l'ultime filet du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital et de promouvoir l'indépendance économique et personnelle ainsi que l'intégration des personnes dans le besoin, ne pouvant ni être entretenues par leur famille ni faire valoir d'autres prestations légales. »

L'aide sociale est subsidiaire à d'autres assistances privées ou publiques et elle est calculée selon la situation spécifique de la personne dans chaque cas d'espèce. »

Chaque demande d'aide financière est validée par la commission sociale dans le respect des normes CSIAS et de la loi sur l'aide sociale du canton (LASoc).

La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permet.

Le service social apporte quatre types d'aide :

la prévention

qui comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide sociale ;

L'aide personnelle

qui comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil ;

l'aide matérielle

qui est une prestation allouée en espèces ;

les mesures d'insertion sociale (MIS)

qui, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permettent au bénéficiaire de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion socioprofessionnelle.

Selon les situations, des demandes de dons auprès de divers organismes privés sont envisagées.

11.1.6.2 Collaboration

Groupement des ssr francophones du canton

Les services sociaux régionaux francophones du canton se réunissent environ 4 fois par année. Les services sociaux germanophones se joignent à ce groupement 1 fois par an.

Ces rencontres permettent d'échanger sur le travail au quotidien, le mode de fonctionnement et l'application des bases légales en vigueur. Elles sont également l'occasion de rencontrer les acteurs du réseau secondaire avec lesquels nous sommes amenés à collaborer.

Le Service de l'action sociale prend part régulièrement à ces rencontres pour nous apporter ses éclairages sur des thématiques spécifiques.

Groupement des ssr glânois

En 2022 et 2023, les 3 ssr glânois se sont rencontrés à 2 reprises pour des échanges de pratiques. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2024, aucun besoin spécifique n'ayant émergé. Les séances sont en effet planifiées selon les demandes exprimées de part et d'autre.

SASoc

Le SASoc organise depuis fin 2017 4 rencontres annuelles pour la transmission aux responsables d'équipe des modifications légales et de ses recommandations en termes d'application. Ses rencontres se veulent un lieu d'échanges mais surtout d'harmonisation des pratiques. Mme Alexandra Scyboz y prend part en sa qualité de responsable du ssr Romont.

En décembre 2022 s'est constituée la conférence des autorités d'aide sociale qui se rencontre 2 à 3 fois par an. Cette plateforme offre la possibilité aux Présidents(tes) des commissions sociales d'échanger directement avec le SASoc (Service de l'action sociale) dans un but de renforcement de la coordination et de la communication au sein du dispositif d'aide sociale.

Saint-Vincent de Paul

Depuis décembre 2021, dans un souci d'optimisation des ressources, le service social ne participe plus aux séances mensuelles de l'Association. Il poursuit néanmoins sa collaboration active avec celle-ci.

Réseau

Le travail de réseau constitue une part conséquente de l'activité du ssr Romont.

Nous travaillons en collaboration avec de nombreux organismes, plus particulièrement avec l'office régional de placement (ORP) et le pôle insertion+ (PI+), les caisses de chômage, l'AI, les organisateurs de mesures d'insertion sociale, le service officiel des curatelles de la Glâne, les curateurs privés, les hôpitaux, les médecins généralistes, les psychiatres et les psychologues.

Nous organisons et participons en outre régulièrement à différentes rencontres de réseau qui permettent une meilleure coordination et cohérence du projet d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Ces séances constituent en ce sens un pan primordial de l'accompagnement psychosocial des bénéficiaires.

11.1.6.3 L'année 2024, en bref

En 2024, l'équipe du service social a fait face à une augmentation significative des nouvelles demandes et est intervenue plus conséquemment pour des conseils et orientations dans le cadre d'aides personnelles, ceci alors que le nombre d'aides financières est resté stable.

Le service social constate que l'augmentation globale du coût de la vie et des différents postes budgétaires de base a amené cette année une plus large part de la population à s'adresser au service social pour obtenir des informations et conseils et vérifier ses droits éventuels à des prestations sociales.

Au niveau administratif, le constat posé depuis plusieurs années déjà ne fait que se confirmer. L'activation et la coordination des différentes assurances sociales se complexifient ; elles demandent un investissement en temps croissant, une transmission par l'assuré de documents de plus en plus nombreux et détaillés. L'analyse des demandes est dès lors plus longue et les délais de décision prolongés. Ceci ralentit l'accès aux prestations financières des différentes assurances et précarise dès lors la situation globale des assurés.

Les bases légales de l'aide et des assurances sociales sont en constante évolution. Ainsi la loi sur les prestations complémentaires familles (LPCFam) et la nouvelle loi sur l'aide sociale (LASoc) ont-elles été validées par le Grand Conseil respectivement en février et octobre 2024, pour une entrée en vigueur conjointe au 1^{er} janvier 2026.

Les communes devront ainsi mettre en place des guichets familles pour l'accompagnement social des familles de condition modeste qui bénéficieront de prestations complémentaires selon les modalités d'organisation territoriale de la loi sur l'aide sociale.

Trois principaux aménagements sont prévus pour leur part dans la nouvelle loi sur l'aide sociale :

Un renforcement organisationnel

Le nombre de SSR sera réduit de 21 à 8. La compétence du SASoc pour les art. 8 LASoc (personnes séjournant ou de passage dans le canton et personnes sans domicile fixe) sera transférée aux SSR (compétence à raison du lieu). Les conférences des autorités d'aide sociale et des responsables des SSR seront maintenues. Dans ce cadre, un délai sera fixé aux services sociaux régionaux au 1^{er} janvier 2028 pour constituer des associations de communes avec la mission sociale et au 1^{er} janvier 2031 pour créer des commissions sociales et des services sociaux de district.

Une amélioration des instruments

Les prestations de l'aide sociale seront mieux définies.

Un nouveau système d'information électronique commun aux SSR sera mis en place pour 2029.

Le développement d'une politique préventive

Un rapport sur la situation sociale et la pauvreté sera établi en principe une fois par législature. Un plan d'action sera établi périodiquement sur cette base afin de prévenir et de diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale. L'insertion socioprofessionnelle et le soutien à la formation des bénéficiaires de l'aide sociale seront renforcés.

Ces modifications légales permettront à certaines familles de sortir de l'aide sociale pour bénéficier du minimum vital plus favorable des prestations complémentaires.

Il est difficile à ce jour d'évaluer la charge de travail supplémentaire qu'occasionnera l'introduction des PC familles mais il est clair que si le service social ouvre un guichet familles, sa masse de travail s'en trouvera augmentée.

Le service social s'est employé cette année encore à enrichir et mettre à jour le classeur de référence des assistantes sociales qui répertorie les procédures et applications légales que suit le service et leurs adaptations continues.

Du 19 juin au 6 juillet 2023, le SASoc a effectué une révision auprès du service social pour son exercice 2022. 10 dossiers ont été contrôlés. Le rapport élaboré par le canton et transmis début janvier 2024 a permis de confirmer que le service travaille dans le strict respect des normes d'aide sociale.

Une ambiance agréable a régné au sein des séances de la Commission sociale et a permis un travail fructueux dans un esprit de collaboration.

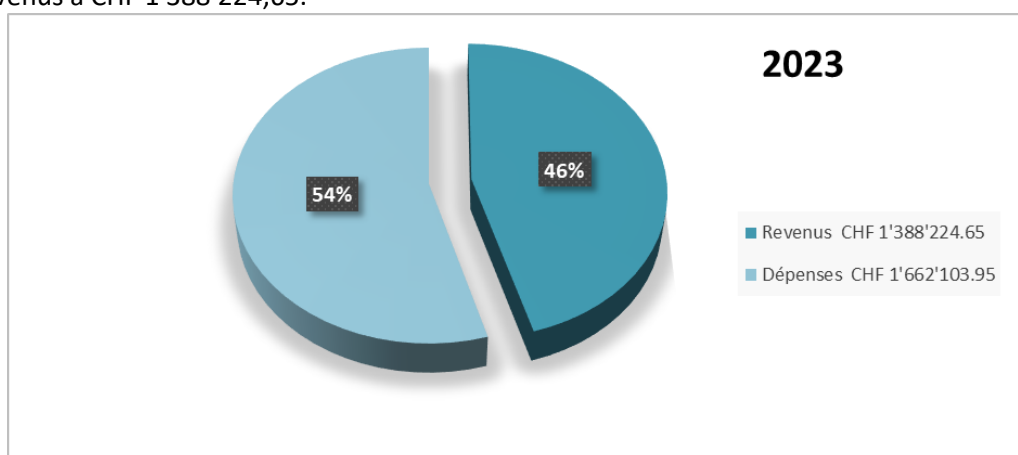
Le groupement francophone des SSR s'est réuni à 2 reprises cette année.

Le service social a poursuivi son travail de supervision à raison de 4 séances pour 2024.

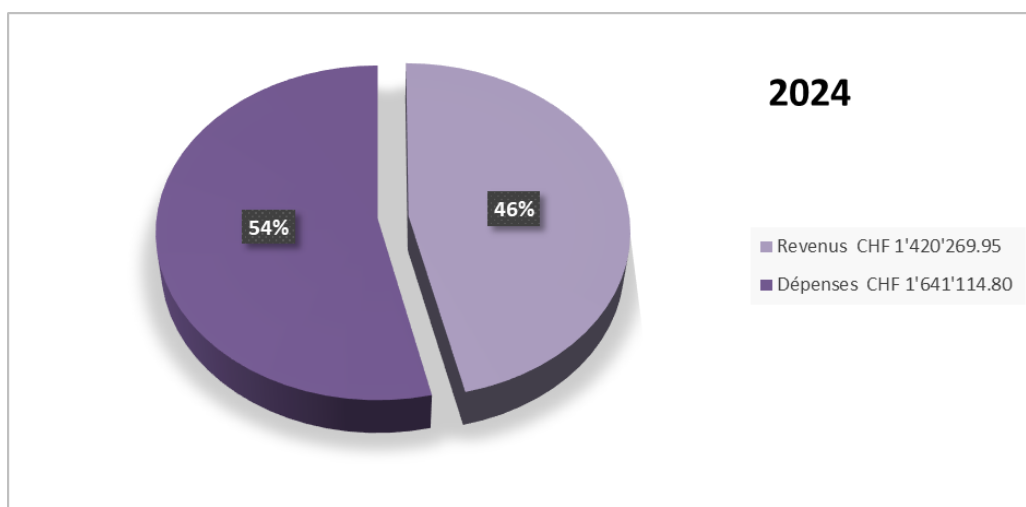
11.1.6.4 Quelques chiffres

Budget

En 2023, le montant total des dépenses s'élevait à CHF 1'662'103.95 et celui des revenus à CHF 1'388'224.65.



En comparaison, en 2024, le montant total des dépenses s'élève à CHF 1'641'269.95 et celui des recettes à CHF 1'420'269.95. On constate ainsi une légère augmentation des dépenses pour l'année 2023 et des recettes proportionnellement plus importantes pour un ratio équivalent.



Les dépenses – soit l’aide financière octroyée par le service social de Romont - sont financées par le canton à hauteur de 40%.

Les revenus sont pour leur part constitués des remboursements de dettes sociales, des rétroactifs AI et prestations complémentaires, des éventuels héritages, des indemnités chômage, des subsides d’assurance maladie, des allocations familiales, ...

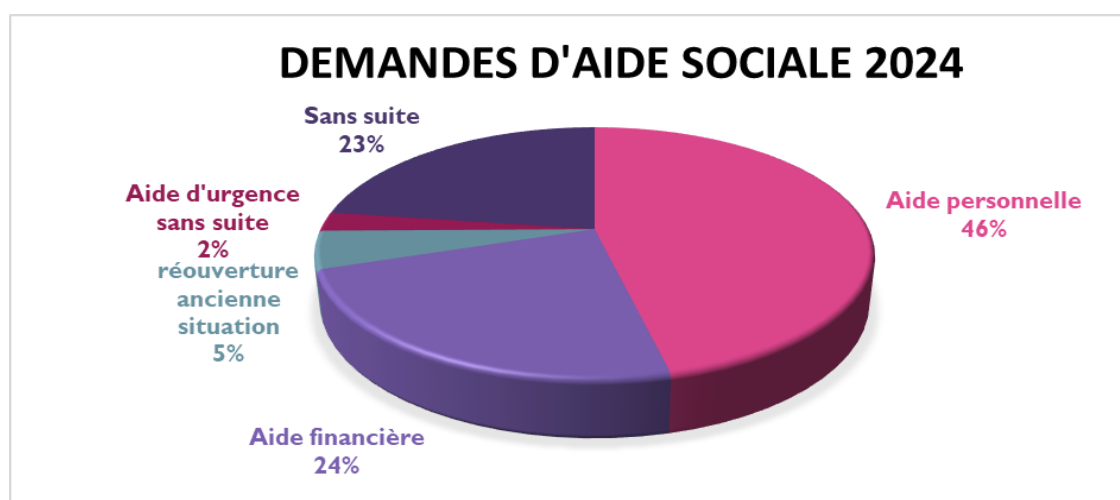
En 2024, 15 personnes ont remboursé leur dette sociale, ceci pour un montant total de CHF 33'969.85.-.

Nombre de situations traitées

99 ménages ont bénéficié d’une aide financière en 2024, soit 6 de plus qu’en 2023.

123 personnes ont déposé une demande d’aide au service social, soit 40 de plus que l’année précédente. Cela constitue une augmentation d’environ 50% du nombre de demandes. Il est à relever que ce chiffre n’avait plus été atteint depuis 10 ans, les nouvelles demandes oscillant en effet entre 85 et 100.

57 aides personnelles ont été accordées pour des démarches administratives diverses dans un souci de prévention et 29 aides financières ont été accordées, dont 6 réouvertures d’anciennes situations et 3 aides d’urgence sans suite. Les 28 autres demandes n’ont pas abouti, ceci soit parce que le dossier était incomplet, soit parce que la personne ne s’est pas présentée ou qu’une assistante sociale l’a réorientée suite à un contact téléphonique.



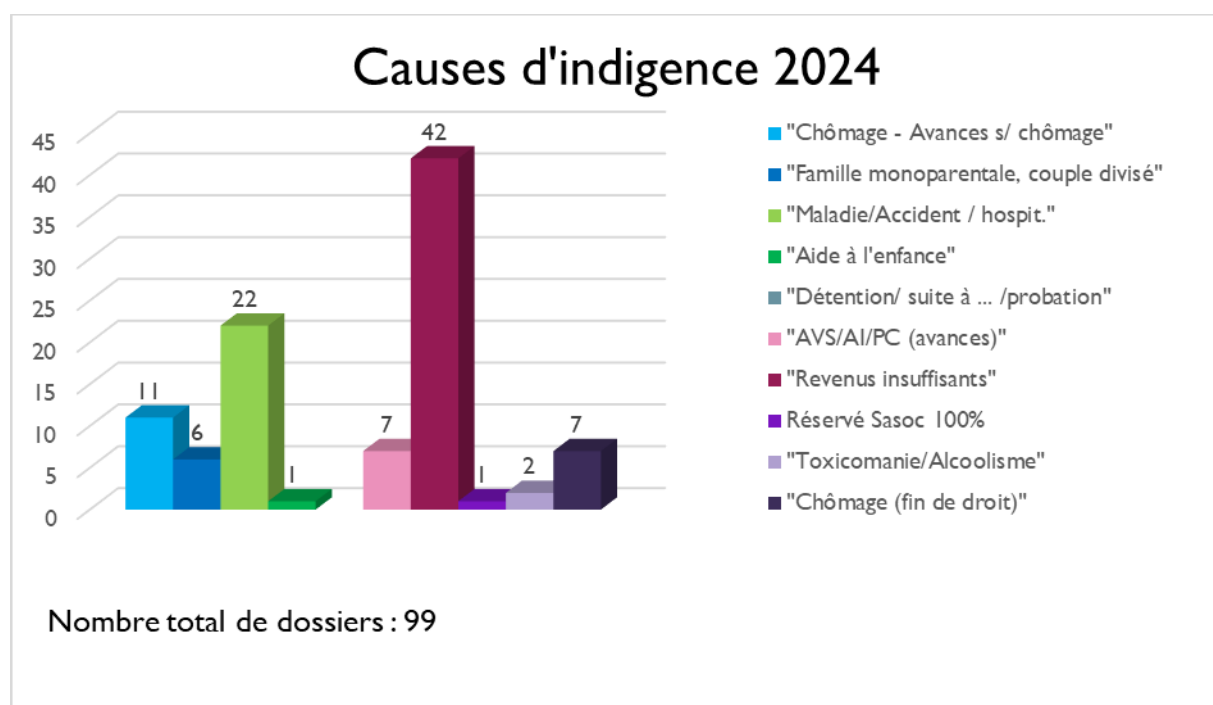
Causes d'indigence en 2024

La cause d'indigence prédominante au niveau statistique demeure celle des revenus insuffisants.

Il est à noter que les familles monoparentales sont un groupe à risques bien représenté, de même que les personnes souffrant d'une atteinte à la santé non-reconnue ou pour lesquelles une demande AI est en cours.

Le service social est amené régulièrement à accompagner des femmes en procédure de séparation ou de divorce, avec ou sans enfants.

Ces dernières années, le service social constate une augmentation des demandes des jeunes entre 18 et 25 ans sans formation avec un parcours social et familial complexe.



11.1.6.5 Conclusion

L'équipe du service social s'emploie à offrir des prestations de qualité à la population de Romont.

Elle constate cette année encore que les conditions d'accès aux prestations des assurances sociales se restreignent. La coordination entre les différents régimes de prestations et le traitement des demandes des bénéficiaires par les différents services se complexifient. La phase d'analyse des nouvelles situations se révèle de ce fait plus délicate. L'activation des prestations des différentes assurances sociales et la fermeture des dossiers en lien avec le remboursement des avances sur aide sociale demandent un travail toujours plus important.

Les tâches administratives occupent ainsi une part plus conséquente du temps de travail des assistantes sociales, ceci en collaboration avec la secrétaire.

Les travailleurs peu ou pas formés ainsi que les personnes touchées chroniquement dans leur santé physique ou psychique peinent à s'insérer durablement sur le marché du travail actuel.

L'équipe relève également que les demandes de jeunes en rupture socioprofessionnelle sont en augmentation ces dernières années.

Face aux différentes évolutions sociétales, nous nous employons à développer nos connaissances et compétences en termes de savoir-faire mais également de savoir-être afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans leur projet de réinsertion socioprofessionnelle.

Nous nous réjouissons en outre des améliorations qu'apporteront la nouvelle loi sur l'aide sociale ainsi que celle sur les PC familles.

11.2 SANTÉ

11.2.1. Réseau Santé de la Glâne

Le rapport d'activité 2024 du RSG est consultable sur le site internet suivant :

<https://www.sante-glâne.ch/organisation/documents-publics>

11.2.2. Contrôle des champignons

Pour 2024, le nombre de récoltes contrôlées a été de 202 :

Quantité de champignons comestibles	569	kg
Quantité de champignons impropres à la consommation	30	kg
Quantité de champignons vénéneux	9	kg
Quantité de champignons mortels	0.480	kg
Mme Isabelle CORDEY, Mme Claudia MOREL, Mme Monique DURUSSEL et M. Georges STEINER assument ce service en leur qualité de contrôleurs officiels.		

Le conseil communal adresse un merci particulier à ces personnes pour leur engagement et pour leurs services auprès de la population.

11.3 CIMETIÈRE

Durant cette année 37 personnes sont décédées à Romont.

6 personnes ont vu leur cendre revenir à la famille

Personne n'a rejoint un cimetière d'une autre commune

6 personnes d'une autre commune ont rejoint le cimetière de Romont.

Au total pour le cimetière de Romont il y a eu :

- a) 35 personnes incinérées réparties en :
 - 9 tombes cinéraires
 - 13 cellules au columbarium
 - 7 personnes au jardin des souvenirs.
- b) 2 personnes enterrées

Désaffectation de tombes et de cellules du columbarium

Cette année 2024 il y a eu 44 désaffectations réparties en :

- 29 tombes dont 11 cinéraires
- 15 cellules au columbarium

Il arrive également que des familles demandent la désaffectation d'une tombe avant son échéance, ce cas de figure est envisageable pour autant que l'inhumation du corps remonte à plus de vingt ans.

11.4 JEUNESSE

Le rapport d'activité de REPER est consultable sur notre site internet :

<https://www.romont.ch/jeunesse>



12 Domaine public

12.1 DOMAINES

La surface des diverses parcelles louées en 2024 à 12 exploitants représente environ 261'000m².

12.2 CONCIERGERIE

Sous la responsabilité d'une personne, le service de conciergerie se compose de :

Deux employés fixes ;

Six auxiliaires.

Elles s'occupent des nettoyages des locaux, de leur entretien ainsi que de la mise à disposition des locaux à des tiers.

Ces personnes suivent des formations sur la sécurité au travail sous l'égide du SPAA. Des audits sont également réalisés par cet organisme afin d'assurer un suivi dans l'application des normes de sécurité.

Dans le cadre de leur formation d'agent d'exploitation, nos apprentis collaborent également avec le service de conciergerie notamment pour les grands nettoyages des écoles et des halles de gym.

Pour les grands nettoyages d'été notamment des écoles et des halles de gym le service de conciergerie est renforcé par un/une étudiant/e engagé/e pendant environs 3 semaines.

Ces personnes interviennent dans les bâtiments suivants :

Bâtiment de l'administration ;

Hôtel de Ville ;

Bâtiment de l'école La Condémine ;

Bâtiment de l'école La Ville ;

Tour des Béguines ;

Tour de Fribourg ;

Tour du Sauvage ;

Eglise des Capucins ;

Chapelle mortuaire ;

Bâtiment des halles de gym ;

Bâtiment du centre de renfort ;

Cabane de Boulogne ;

PSS Arruffens ;

PC Chavannes ;

Bâtiment de l'édilité ;

Centre de sport de Bossens.

Afin de pouvoir exécuter pleinement leur travail, le matériel et les machines mis à disposition du personnel de conciergerie sont évalués chaque année et remplacés si cela s'avère nécessaire.

12.3 BÂTIMENTS

Le responsable du service de conciergerie a également la responsabilité de l'entretien des bâtiments. Du fait de ses compétences, il effectue de multiples travaux d'entretien et assure le suivi des travaux nécessitant l'intervention de maîtres d'état.

Durant toute l'année 2024, une grande partie de son temps de travail a été consacré à la commission de construction du site scolaire et sportif En Bouley.

Pour 2024 en plus des travaux d'entretien courant réalisés pendant l'année, des travaux plus spécifiques ont été réalisés dans les bâtiments de la commune et de la bourgeoisie, à savoir :

Bâtiment École Ville, rue de l'Eglise 104

- Réfection des toilettes plus précisément changement de tous les urinoirs.



- Remises aux normes ECAB du bâtiment.

Bâtiment des halles de gym des Avoines

Changement de la porte d'entrée principale
Remises aux normes ECAB du bâtiment

Bâtiment des Abattoirs, local fanfare

Changement et mises aux normes des luminaires

Installations sportives du Glaney

Changement de l'éclairage terrain de football principal, mise aux normes avec LED;
Changement des systèmes de douche des vestiaires.

En plus de ces travaux, un contrôle et le changement de plusieurs extincteurs ont été réalisés.

La Ville de Romont a le mandat de gestion des bâtiments de la Bourgeoisie. Comme pour les bâtiments communaux, des travaux d'entretien courant sont réalisés pendant l'année.

12.4 FORÊTS

12.4.1 Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de la corporation :

<https://glane-farzin.ch/>

13 Enseignement / Petite enfance

13.1 ÉCOLES

13.1.1 Classes

École enfantine et primaire

	filles	garçons	Romont	Billens	Mézières	Autres	Total	Intégrations	Total
Classes 1H-2H									
M. Picasso et C. Morel	9	10	11	8	0	0	19	1(+2)	21
B. Bugnon et M. Deschenaux	8	10	15	3	0	0	18	0	18
S. Uldry et B. Bugnon	10	8	17	1	0	0	18	1(+2)	20
D. Haussener	12	8	18	2	0	0	20	0	20
N. Iannone et P. Bussard	12	8	17	3	0	0	20	0	20
L. Décrind et V. Valsangiacomo	11	8	15	4	0	0	19	0	19
L. Lämmler et S. Grossrieder	10	9	14	5	0	0	19	0	19
Total 1H-2H	72	61	107	26	0	0	133	2(+4)	137
3H									
J. Dougoud et S. Sapin	10	10	16	2	2	0	20	0	20
M. Morand et M. Dousse	9	11	17	0	3	0	20	1(+2)	22
P. Sapin et S. Sapin	11	8	16	1	2	0	19	1(+2)	21

P. Dumas	10	9	14	2	3	0	19	0	19
Total 3H	40	38	63	5	10	0	78	2(+4)	82
4H									
N. Telbois et A. Necipoglu	9	12	18	2	1	0	21	0	21
G. Ecoffey et C. Morel	8	11	16	1	2	0	19	3(+6)	25
J. Mrdovic	10	8	16	1	1	0	18	0	18
V. Petrova	8	9	13	0	4	0	17	0	17
Total 4H	35	40	63	4	8	0	75	3(+6)	81
Total 3H-4H	75	78	126	9	18	0	153	5(+10)	163
5H									
J. Genoud et D. Meyer	8	8	12	0	4	0	16	2(+4)	20
Bossel et M. Menétrey	7	11	13	3	2	0	18	2(+4)	22
Ch. Maternini	7	10	11	3	3	0	17	1(+2)	19
D. Dähler	9	10	15	3	1	0	19	0	19
Total 5H	31	39	51	9	10	0	70	5(+10)	80
6H									
V. Pavlovic et N. Rrustemi	11	9	17	3	0	0	20	0	20
A-C. Roubaty et V. Waeber	7	10	15	2	0	0	17	0	17
C. Mayor et V. Waeber	10	9	15	4	0	0	19	1(+2)	21
Total 6H	28	28	47	9	0	0	56	1(+2)	58
Total 5H-6H	59	67	98	18	10	0	126	6(+12)	138
7H									
E. Dépraz	6	14	18	2	0	0	20	1(+2)	22

N. Rrustemi et S. Allmanns	9	11	17	2	1	0	20	1(+2)	22
C. Bapst	7	9	12	1	3	0	16	0	16
A. Dohner	8	12	16	2	2	0	20	1(+2)	22
Total 7H	30	46	63	7	6	0	76	3(+6)	82
8H									
I. Rappo	13	12	23	2	0	0	25	0	25
Y. Haussener	10	12	21	1	0	0	22	1(+2)	24
S. Mondoux	9	14	19	4	0	0	23	0	23
Total 8H	32	38	63	7	0	0	70	1(+2)	72
Total 7H-8H	62	84	126	14	6	0	146	4(+8)	154
Total 3H-8H	196	229	350	41	34	0	425	15(+30)	455
Total 1H-8H	268	290	457	67	34	0	558	17(+34)	592

- Les élèves de 1H et 2H sont répartis en 7 classes, 2 classes sont situées dans le bâtiment scolaire de la Condémine et 5 classes dans bâtiment de l'école primaire en Ville. Elles comptent 137 élèves y compris les « intégrations » et les enfants de Billens. Cette année, nous comptons 26 élèves pour Billens.
- Les élèves 3H à 8H sont répartis en 22 classes qui comptent 425 élèves y compris 15 « intégrations », 41 élèves de Billens et 34 élèves de Mézières.

Bulletin d'information

Celui-ci regroupe les informations utiles aux parents des élèves fréquentant l'école enfantine et primaire. Chaque année des améliorations sont apportées à ce libretto qui est imprimé aux Ateliers de la Glâne.

Carnaval

Cette année, les élèves de 2H, 4H, 6H et 7H ont participé au cortège haut en couleurs de carnaval.

Classe de soutien A

	filles	garçons	Romont	Autres	Total	Intégrations	Total
V. Maillard	1	5	6	0	6		6
A. Torche							
Total Soutien A	1	5	6	0	6		6

Sport scolaire

M. Pierre Richoz enseigne le sport depuis septembre 2007. En septembre 2021 il a été rejoint par M. Christophe Demierre. Dans ce cadre, ils organisent diverses activités.

Education physique

Classe 1H	0-1	x	60 min/semaine
Classe 2H	1	x	60 min/semaine
3H à 8H	2	x	60 min/semaine
Ecole le CESL	1	x	150 min/semaine
Soutien	2	x	60 min/semaine

Les leçons sont données par le titulaire de la classe. M. Richoz et M. Demierre passent dans chaque classe 2 x durant l'année pour donner 6 leçons de suite en collaboration avec le titulaire. De plus, 1 après-midi sportif par classe a été organisé.

Natation

2H à 8H et classes de développement 6 leçons par année

1H 3 leçons

Patinage

2H-3H-4H-5H-6H-7H-8H-classe de soutien-CESL 3 x 2 unités par année

Ski

4H	3	journées à Rathvel
5H	3	journées à Rathvel
6H	3	journées à Rathvel
8H	3	journées à Charmey
7H		camp de ski à Leysin, 5 jours

Camps d'été

Les classes de 4H à Charmey	3 jours
Les classes de 6H à Broc	4 jours
Les classes de 8H à Leysin	5 jours

Marche

Une marche d'automne a été organisée.

Escalade

Les classes de 1-2-3-4-5-6-7-8H, classe de soutien et CESL 2 x 1h00 par année

Sport scolaire facultatif

Le cercle scolaire de Billens-Hennens/Mézières/Romont organise du sport scolaire facultatif. Le principe est de donner la possibilité à chacun de pratiquer du sport après l'école, ceci gratuitement. Ce sont plus de 20 cours différents organisés sur toute la semaine de la 1H à la 8H : de 16h à 17h ainsi que tout le mercredi après-midi. Les cours durent soit la moitié de l'année ou l'année complète. Il y a environ 250 élèves qui participent.

Basket

Participation au tournoi scolaire	7-8H
-----------------------------------	------

Ski

Participation championnat scolaire	4H à 8H
------------------------------------	---------

Football

Participation à la Crédit suisse cup	6H à 8H.
--------------------------------------	----------

Structures d'accueil de la petite enfance

En 2000, le conseil communal a adhéré à l'Entente Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne (IAPEG) avec option de participer financièrement par un pot commun sur la base d'une convention unique passée avec les 2 structures suivantes :

La crèche Casse-Noisettes

Le rapport d'activité de la crèche Casse-Noisettes est consultable sur le site internet suivant : <https://www.casse-noisettes.ch>

La crèche Pop e Poppa

Une convention a été signée avec la structure Pop e Poppa
<https://www.popepoppa.ch/fr/structures/creche-a-romont/>

L'Association d'Accueil Familial de jour du district de la Glâne

Le rapport d'activité de l'Accueil Familial de jour est consultable sur le site internet suivant :
<https://www.accueildejourneglâne.ch>

Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse

Le rapport d'activité des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse est consultable sur le site internet www.sas-gv.ch.

13.1.2 Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) met à disposition un lieu de vie pour **l'accueil et la prise en charge des enfants** en dehors des heures de classe. Les enfants sont encadrés par du personnel compétent et formé, de 6h45 à 18h30, repas de midi compris. Nous pouvons accueillir jusqu'à 36 enfants sur certaines plages horaires. Les repas sont toujours confectionnés par la cuisine des Ateliers protégés de la Glâne à notre entière satisfaction.

Personnel en charge de l'accueil :

- Une personne responsable ;
- 3 personnes auxiliaire ;
- Une apprentie formation d'ASE ;
- Une personne responsable du secrétariat.

Le conseil communal adresse ses remerciements à tout le personnel de l'AES pour le travail accompli auprès des enfants et la très bonne gestion de l'accueil. Ce service est très apprécié par les enfants et les parents.

Coordonnées et contacts utiles :

Lieu de l'accueil :

Route de l'Industrie 3
1680 Romont
Tél : 026 651 99 19
Courriel : AES@romont.ch

Adresse postale :

Ville de Romont
Accueil extrascolaire (AES)
Rue du Château 93
Case postale 236
1680 Romont

Pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'AES par manque de place ou en raison des horaires d'accueil non adaptés, les parents ont la possibilité de placer leurs enfants à l'accueil familial de jour.

Une demande d'autorisation doit être faite à la commune au moyen d'un formulaire qui se trouve sur le site internet de la commune.

13.1.3 Transports scolaires / mobilité des écoliers

Pour l'année scolaire 2024/2025, le transport par bus des élèves a été le suivant jusqu'au 15 décembre 2024 :

- Bus TPF de ligne 475 La Maula – Romont ;
- Bus TPF dédié Berlens – Romont ;
- Bus TaxiRomontois pour les quartiers pas reliés à un bus TPF.

Dès le 16 décembre les modifications suivantes sont intervenues :

Le bus TPF de ligne 475 a été remplacé par le bus TPF de la ligne urbaine 479

Le bus TPF dédié de Berlens a été remplacé par le bus TPF de ligne 480.

Une information à tous les parents a été faite le 20 novembre pour les informer de ces changements. A noter que dans ces 2 bus des accompagnants sont présents pour s'assurer que les trajets se déroulent le mieux possible pour les élèves.

Le conseil communal a également décidé que pour les élèves des secteurs suivants, l'abonnement du bus scolaire est gratuit en raison de la dangerosité du parcours :

- La Maula ;
- Sous-Gare ;
- Le Glaney ;
- Route des Trois-Sapins ;
- Petits-Quartiers ;
- Route de Berlens.

Pour le reste, les mesures suivantes ont été reconduites :

Gratuité des abonnements pour les enfants de 1H et 2H.

Surveillance de l'arrêt de bus à la rue Pierre de Savoie quatre fois par jour par une personne formée qui aide aussi les plus jeunes élèves.

En plus de ces mesures, le personnel de l'AES accompagne également les enfants fréquentant l'AES dans les bus, ces personnes adultes facilitent aussi le transport des plus jeunes élèves.

Notre agent de ville est régulièrement présent à la rentrée et à la sortie des classes pour s'assurer de la sécurité des élèves.

On constate que le nombre de parents venant amener et reprendre leurs enfants à l'école est encore trop important et cela engendre régulièrement des problèmes de sécurité pour tous les élèves.

13.1.4 Médecine scolaire

La médecine scolaire est en pleine réorganisation et en période de transition. Il y a tout d'abord **un bilan préscolaire obligatoire**, juste avant l'entrée à l'école dans tout le canton, que les enfants effectuent auprès de leur pédiatre ou leur médecin de famille. Cet examen permet de contrôler entre autres : la croissance, le développement, le langage, la motricité globale et fine, la vue, l'audition, et de dépister d'éventuelles difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires afin de bien débiter la scolarité. Lors de cette visite, les vaccinations seront contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Un deuxième examen est prévu et est effectué en 8H par le médecin scolaire pour les élèves de Romont ; il peut se faire également auprès du médecin habituel de l'enfant.

A Romont, des cours d'éducation sexuelle sont donnés aux élèves de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents est organisée avant l'intervention en classe.

Soins dentaires à l'école

Le service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l'école obligatoire (HarmoS, secondaire I et écoles spécialisées), dont les parents sont domiciliés dans le canton de Fribourg. Il dispose pour cela de trois cliniques dentaires fixes, deux cliniques mobiles pour les contrôles annuels dans les écoles et trois cliniques orthodontiques.

Les contrôles sont organisés chaque année dans une des cliniques mobiles pour les élèves de Romont.

13.2 ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

13.2.1 Devoirs accompagnés

Sous la responsabilité de Madame Marie-Hélène Pasche plus de 35 enfants sont inscrits à ce service offert par la commune de Romont.

Ces élèves sont répartis en 3 catégories d'âges :

3-4H

5-6H

7-8H

Les devoirs accompagnés ont lieu les lundi, mardi et jeudi soir durant les semaines scolaires.

Ils sont encadrés par 14 surveillants.

13.2.2 Sport facultatif

Sous la responsabilité de Christophe Demierre ce sont une trentaine d'activités sportives de tout genre qui sont proposées chaque soir de semaine, ainsi que les mercredis après-midi, sur des périodes variées de l'année.

Chaque enfant du cercle scolaire peut participer à plusieurs cours dans l'année et ces cours sont gratuits.

Il y a entre autres de la gymnastique, du judo, de la natation, de l'escalade, du tennis, de la danse, du foot-tennis, etc. Le sport facultatif compte plus de 260 inscriptions pour environ 150 enfants inscrits. Ces cours sont encadrés par plus de 10 monitrices et moniteurs qualifié-e-s.

13.2.3 Projet FriActiv

Depuis juillet 2024, la commune de Romont a rejoint le projet FriActiv' lancé par le Service du Sport du canton en 2020. Ce projet a pour volonté d'intensifier la pratique du sport pour toutes et tous, afin de contribuer à la santé et au bien-être de la population. FriActiv' est maintenant présent dans 6 communes différentes du canton.

C'est en traversant la vieille ville et en longeant les remparts que l'application vous guide vers différents postes, où vous effectuerez des exercices physiques et où vous obtiendrez des informations historiques et touristiques sur la Ville de Romont.

Pour chaque poste culturel, un petit texte vous explique les différents lieux culturels et historiques de la Ville.

À chaque poste sportif, il y a quatre types d'entraînement à choix :

- des exercices d'équilibre et de coordination
- des exercices de respiration et de relaxation
- des exercices de force et de vitesse
- des exercices amusants à réaliser en groupe ou en famille

Vous pouvez également choisir et définir l'intensité de chacun de ces exercices. À chaque poste, à l'aide d'une vidéo, l'application vous présente les exercices à effectuer.

En fin d'année 2025, l'application va nous permettre de collecter des statistiques précises sur l'utilisation des différents parcours.

14 Économie / Culture

14.1 ÉCONOMIE

14.1.1 L'activité économique de Romont en 2024

L'année 2024 a été riche en manifestations et fêtes diverses.

Les 6 heures de Fribourg ont à nouveau investi la salle triple du Bicubic le 27 avril 2024. Organisée par l'Ecole des Métiers de Fribourg et la Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg, cette manifestation permet à des jeunes de mettre en pratique des éléments appris au cours de leur formation professionnelle ou durant l'école secondaire.

Le 11 juin 2024, la commune de Romont organisait la rencontre bisannuelle des industriels romontois. Cette rencontre a permis de riches échanges entre les participant-e-s. La commune remercie encore une fois Ascenseurs Menétrey pour la mise à disposition de la grande cantine.

La traditionnelle Braderie de Romont a pris ses quartiers le dernier week-end du mois de juin. L'hôte d'honneur de cette édition était le UHC Glâne. Divers stands, bars et animations ont attiré un public en nombre ! La fête a été belle, mais a dû être écourtée le samedi soir à cause d'une météo plutôt tempétueuse...

Le 20 août, la Place d'armes de Drognens a convié la population de Romont à un défilé militaire et offert la soupe de chalet sur la Place de l'Hôtel de Ville.

Le 5 septembre 2024 a eu lieu la 2ème Nuit du Boutefas AOP & du Jambon de la Borne AOP. Sous cantine, les personnes présentes ont pu élire Mister/Miss Boutefas AOP 2024 et Mister/Miss Jambon de la Borne AOP 2024.

Les 6 et 7 septembre 2024, c'est la traditionnelle Bénichon de Romont qui a animé la cour de St-Charles. La météo radieuse a grandement contribué au succès de cette fête populaire très attendue ! Le repas des entreprises du vendredi midi affichait complet. Les personnes présentes ont pu profiter d'échanger avec des partenaires commerciaux, tout en dégustant le traditionnel menu de la Bénichon préparé par nos bouchers locaux. Le vendredi soir et le samedi, le public est venu découvrir les stands, le marché anglais, ainsi que déguster les plats de la Bénichon. La fête a connu un grand succès.

Fin novembre et début décembre, les fêtes de fin d'année ont débuté avec la traditionnelle illumination du sapin de Noël situé sur la place de l'école primaire en ville. Lors de cette fête qui réunit toutes les générations, le prix du plus beau pull de Noël a de nouveau été décerné !

Le Marché de Noël a ensuite pris ses quartiers dans la cour de St-Charles. De nombreux stands ont attiré les foules et le samedi, la Fête de la St-Nicolas, avec le cortège et le discours organisés par les Scouts de Romont, ont surtout fait venir les familles.

Les commerçant·e·s ont profité de la fin de l'année pour mettre à nouveau en avant leur action Tapis rouge et proposer des offres intéressantes.

Comme à l'accoutumé, le conseil communal a soutenu ces différentes initiatives, ainsi que les organisateur·trices, de diverses manières.

Le conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui s'investissent lors des différentes manifestations et animations et qui contribuent à leur succès et au rayonnement de Romont.

La vie de nos Entreprises / PME et Artisans

Comme chaque année, 2024 a apporté son lot de fermetures d'entreprises, de déménagements, mais aussi d'ouvertures de commerces. La vie économique romontoise reste bien dynamique !

Parmi les événements marquants de cette année, citons-en deux :

Le 29 février 2024, Ascenseurs Menétrey débutait les festivités liées à leur 100ème anniversaire sous le slogan "Nos 100 ans en 4 saisons". Différents événements ont ainsi ponctué toute l'année 2024 qui a été très festive pour ce fleuron de l'industrie romontoise ! Une montgolfière, une fête de l'été lors de laquelle le public a pu découvrir les ateliers et toutes les étapes depuis le devis et les 1ers plans jusqu'à la cabine ! Mais aussi une pièce de théâtre ayant comme personnage principal une cabine tout droit sortie des ateliers Menétrey avec "Week-end en ascenseur" présenté par le Théâtre des Remparts. La fête a été belle !

En août, c'est une autre entreprise de Romont, la Droguerie Roggen, qui fêtait ses 25 ans, en invitant à un très sympathique apéritif sur les remparts !

Le Groupement des commerçants et la SICARE permettent aux différent·e·s acteur·trices du milieu économique de se retrouver, d'échanger et de proposer des activités. La SICARE a d'ailleurs entamé une réflexion autour de ces buts et objectifs, afin de servir au mieux ses membres. Le conseil communal remercie toutes les personnes qui s'engagent pour maintenir et renforcer l'attractivité de Romont, en offrant diversité et dynamisme.

Les visites d'entreprises placées sous la formule "café - croissants" se sont poursuivies en 2024 et ont permis au conseil communal de rencontrer les entreprises de Romont chez elles, afin d'échanger en toute transparence.

Conclusion

Le conseil communal tient à remercier toutes les entreprises, PME, artisan·nes, indépendant·e·s et commerçant·e·s situé·e·s sur son territoire. Les acteur·trices de l'économie romontoise forment un tissu économique solide.

Le conseil communal reste également en contact régulier avec la Promotion économique du Canton de Fribourg et l'Établissement cantonal de promotion foncière, afin d'attirer d'autres entreprises novatrices à Romont.

14.1.2 Archives communales

Les Archives de la Ville de Romont (AVR) sont un service communal confié à la société Passeurs d'archives Sàrl, prestataire externe pour ce mandat spécifique depuis 2010. Ce mandat a fait l'objet d'un nouveau cahier des charges en 2022. Ce dernier précise les périmètres d'intervention du mandataire par rapport à l'administration communale notamment. Le cahier des charges reconnaît que la gestion de l'archivage et des archives nécessite des compétences spécialisées et qu'il est important de planifier à long terme et dans la continuité la gestion des archives communales.

La gestion des archives courantes suit le plan de classement enrichi, mis en vigueur au 1er janvier 2011, puis amélioré et simplifié en 2016. Il est à noter que ce plan de classement enrichi, comme Passeurs d'archives l'a intitulé, correspond à un plan de classement et de gestion au sens du règlement du 4 juin 2019 sur l'archivage (art. 7 RArch). Ce plan est appliqué par les collaborateurs et collaboratrices de l'administration selon une procédure connue de tous. Quand les dossiers administratifs sont clos et ne servent plus au quotidien de l'administration, ils sont versés aux archives. En 2024, il y a eu 4 versements d'archives des services pour un total de 134 unités archivistiques (dossiers).

Les services administratifs ont effectué une quarantaine de visites dans les dépôts d'archives et en ont sorti et consulté environ une trentaine de dossiers, la plupart d'entre eux sont des documents d'état civil et des dossiers de construction.

Les services communaux ont accès aux dossiers récents versés aux AVR. Il faut s'assurer que les collaborateurs communaux soient informés de la procédure de prêt des documents d'archives, notamment les nouveaux venus, d'où la nécessité de planifier une formation à l'usage des archives une fois par année.

Les AVR ont été sollicitées à plusieurs reprises pour des requêtes externes par des chercheurs, généalogistes et simples citoyens. 15 personnes ont adressé des demandes aux AVR et 4 dépôts et dons ont été effectués à côté des affaires courantes de la commune.

Les AVR ont accueilli dans leurs murs à 20 reprises des personnes pour des consultations d'archives.

Passeurs d'archives a commencé le traitement des archives communales récentes (dès 2000) afin de les inventorier et de les conditionner dans des contenants pérennes (carton et papier non acide). En effet, parmi les documents récents, certains ont acquis un statut d'archives définitives et il est important de les répertorier et de les conserver de manière adéquate. Cette tâche se poursuit au gré de l'accroissement du fonds d'archives.

Parallèlement et grâce à une présence régulière (quasi hebdomadaire), Passeurs d'archives surveille les conditions climatiques des dépôts d'archives afin de garantir une conservation optimale des papiers, parchemins et négatifs photographiques. Ce travail comprend la surveillance du climat par des thermohygrographes à cheveux, appareils mécaniques fiables qui sont recalibrés trois fois par an par nos soins.

De plus, nous vidons régulièrement les déshumidificateurs qui assurent la constance de l'humidité relative dans les dépôts. Passeurs d'archives se charge aussi de commander le matériel d'archivage afin de pérenniser la conservation des documents communaux.

La série des comptes de l'Hôpital constitue un des fleurons des archives communales avec une continuité de 400 ans. Malheureusement, ces comptes sont en très mauvais état de conservation et il faut les restaurer le plus vite possible. Aujourd'hui, une cinquantaine de ces comptes ont été réparés et assainis. Il reste plus de 350 comptes de l'Hôpital à restaurer. Ces comptes sont moisies et doivent être traités, car leur état met en danger l'ensemble du fonds d'archives. Il faut absolument trouver une solution pour assainir ces documents précieux.

Passeurs d'Archives Sàrl : Florian Defferrard, gérant

14.2 CULTURE

De nombreuses animations culturelles ont à nouveau rythmé l'année 2024. Parmi elles, en voici quelques-unes :

La Fête romande des Fifres et Tambours, organisée par L'Echo des Bois de La Joux – Le Crêt, a animé la ville du 20 au 23 juin 2024. Si la météo était un peu maussade, les participant·e·s et le public se sont néanmoins déplacé en nombre pour écouter les groupes de fifres et de tambours. Différentes animations, dont des concerts et un marché artisanal, sont venues enrichir cette belle fête !

La traditionnelle Guinguette de la Tour à Boyer est à nouveau venue animer la fin du mois de juillet, juste avant la Fête Nationale qui a lieu au même endroit.

Le 28 septembre 2024, les 20 Heures de Musiques – Romont étaient de retour avec une nouvelle formule. La première partie de la journée s'est déroulé en vieille-ville, tandis que la deuxième partie de la journée se situait sur le Plateau d'Arruffens, mettant en valeur les infrastructures construites ces dernières années.

Le 25 octobre 2024, une nouvelle galerie d'art ouvrait ses portes à Romont : Le Tube. Petite anecdote au passage : on y trouve l'ancien meuble de la Quincaillerie Morard de Bulle.

Tout au long de l'année, divers concerts ont animé les Capucins grâce à l'association Pocoforte qui, une fois par mois, met en avant de nouveaux talents. L'association a d'ailleurs pu proposer le programme d'une édition du Kiosque à Musiques le 2 novembre 2024. C'était le 2ème Kiosque à Musiques qui avait lieu cette année à Romont, étant donné que l'émission musicale avait déjà fait une halte à Romont lors des 20 Heures de Musiques – Romont.

Cette liste non exhaustive montre que des nombreuses animations très différentes les unes des autres ont lieu à Romont et rassemblent des personnes de tous horizons. Cette belle diversité est possible grâce à l'investissement de personnes qui se donnent sans compter.

Durant l'année 2024, les différentes subventions annuelles ont été maintenues pour le secteur culturel et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

14.2.1 VITROMUSÉE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitromusée Romont est consultable sur le site internet www.vitromusee.ch.

14.2.2 VITROCENTRE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitrocentre Romont est consultable sur le site internet www.vitrocentre.ch.

14.3 SPORTS

14.3.1 Sociétés sportives romontoises

De nombreuses sociétés sportives animent la vie romontoise et permettent à l'ensemble de la population, des plus jeunes aux personnes plus âgées, de pratiquer un sport et de rester active.

En plus de proposer la pratique régulière d'un sport, ces sociétés permettent à leurs membres de découvrir et de vivre des valeurs telles que l'entraide, le respect, l'amitié, le partage, la persévérance et bien d'autres encore !

Ces sociétés organisent également différentes manifestations et des tournois qui sont parfois connus loin à la ronde. Petit tour d'horizon non exhaustif :

Le CS romontois organisait, le 3 février 2024, un tournoi de Futsal 3ème et 4ème ligue.

Le 16 mars 2024, le Club Natation Romont organisait le Championnat fribourgeois populaire de natation à Epicentre.

Le Championnat suisse d'apnée a également eu lieu à Epicentre le 20 avril 2024.

Parmi les succès majeurs, citons :

Romont Basket a gagné le titre fribourgeois en 3LM, s'assurant ainsi de passer en 2LM lors de la prochaine saison.

Le Judo Club Romont qui a gagné le titre de champion suisse en LNB, avec un passage en LNA à la clé.

Joël Grandjean, du Judo Club Romont, a reçu le 7ème dan honorifique pour son long engagement pour ce sport, notamment en faveur de la formation.

Romont Gym a fêté ses 160 ans d'existence avec un spectacle haut en couleurs intitulé "Color Game" et qui s'est déroulé dans la salle triple de Bicubic.

En décembre 2024, le GASF a pu s'installer dans la nouvelle salle de gymnastique artistique, située dans le complexe scolaire d'En Bouley, et y tenir son premier entraînement.

Pour les sociétés sportives, les différentes subventions annuelles ont été maintenues et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

Le conseil communal remercie les différentes sociétés sportives, leurs comités, ainsi que les membres pour leur engagement. Ensemble, ils et elles portent haut et fort les couleurs de Romont.

14.4 TOURISME

Le rapport d'activité de l'Office du tourisme de Romont et sa région est consultable sur le site internet

<https://fribourg.ch/fr/romontregion>

Le Syndic


Jean-Claude CORNU

Au nom du conseil communal



Le Secrétaire


Yves BARD